



LA MÉTÉO: PLUIE PARFOIS MODÉRÉE, VENTS MODÉRÉS.  
MINIMUM: 3°, MAXIMUM: 8°.  
DEMAIN: QUELQUES AVERSES. DÉTAILS PAGE A 2



35cents  
Hors de la zone métropolitaine: 45 cents  
Ailleurs au Québec: 50 cents, Îles de La Madeleine: 90 cents

## POUR RÉGLER LES PROBLÈMES D'ENGORGEMENT DES SALLES D'URGENCE

# Johnson misera sur le secteur privé

■ Un prochain gouvernement du Parti québécois s'attaquera au problème de l'engorgement des salles d'urgence en favorisant davantage de

collaboration entre les hôpitaux, les cliniques privées, les centres locaux de services communautaires et les services d'urgence sociale.

En tournée électorale hier à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont — son alma mater, il a déjà

exercé la médecine à l'urgence de cet hôpital — le premier ministre Pierre Marc Johnson a de plus confirmé qu'un gouvernement qu'il dirigerait après le 2 décembre complètera le réseau des CLSC par l'implantation de 17 nouveaux centres.

Pour améliorer encore plus les services de prévention et pour donner davantage de services permettant aux personnes âgées et aux personnes handicapées de demeurer à domicile, un prochain gouvernement péquiste se propose:

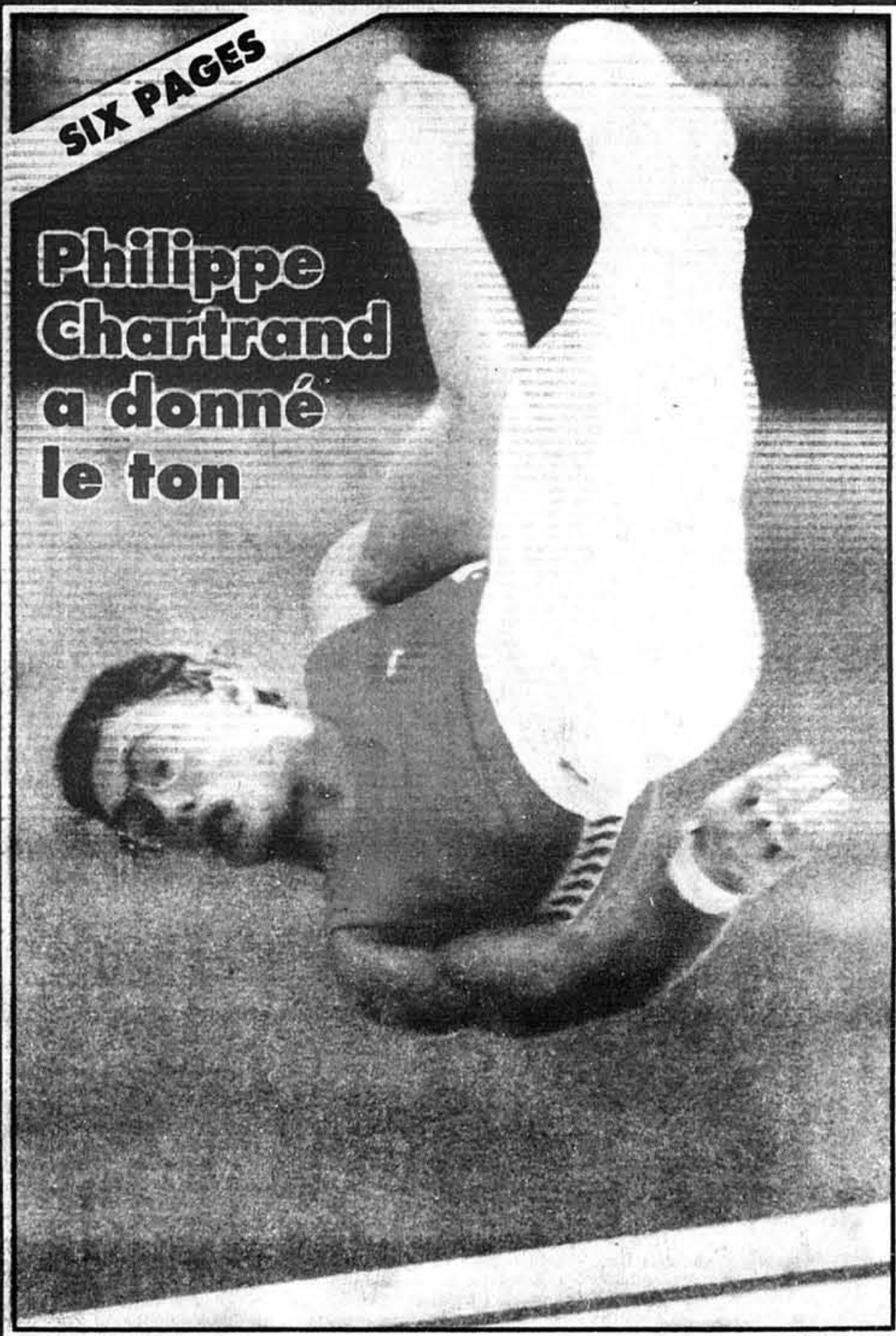
■ d'ajouter, dès 1986, \$5 millions pour le soutien aux organismes communautaires en vue d'aider les bénévoles dans leurs actions préventives;

■ d'ajouter 15 hôpitaux de jour, notamment dans les régions de Montréal et de Québec, d'ici à

1990 et d'y consacrer \$20 millions sur quatre ans, ou \$5 millions par année;

■ de créer une quinzaine d'unités de gériatrie au cours de la même période;

voir JOHNSON en A 2



SIX PAGES

## Philippe Chartrand a donné le ton

photolaser CP

### Mission accomplie pour les Canadiens

L'équipe chinoise, le champion olympique Li Ning en tête, a pris le premier rang à l'issue des premières séries d'exercices imposés hier aux championnats du monde de gymnastique. La formation d'Allemagne fédérale a causé une surprise en prenant la deuxième place et les Canadiens se sont installés au sixième rang. Le Lavallois Philippe Chartrand, encouragé par un groupe de bruyants partisans, a sonné la charge pour l'équipe canadienne en inscrivant un 9,30 au sol, 8,80 au cheval-arçons, 9,70 aux anneaux, 9,50 au saut de cheval et 9,60 aux barres parallèles. Il a fait deux fautes à la barre fixe et a dû se contenter d'un 8,65. « J'ai laissé la prudence de côté et j'y suis allé pour une grosse performance », a-t-il expliqué.

Tabloid Sports, pages 2 à 5, 10 et 15.

### LE PROJET D'ANNEXION DE VERDUN PAR MONTRÉAL

## Savard et Bossé vont unir leurs forces au conseil

■ Même s'ils ont été des adversaires durant la campagne électorale, le nouveau maire de Verdun, M. Raymond Savard, et celui qui a réussi à faire élire

seillers élus présenteront une résolution dès la prochaine séance du conseil dans le but de rejeter le règlement d'annexion à Montréal.

#### FLORIAN BERNARD

la moitié des membres du conseil, M. Georges Bossé, ont l'intention d'unir leurs forces dans le but de contrer de façon définitive le projet d'annexion présenté par l'administration de Montréal.

En effet, même si une injonction a mis fin temporairement aux procédures d'annexion en suspendant les préparatifs d'un référendum, le règlement favorable à l'annexion, adopté par le conseil municipal, est toujours en vigueur. C'est ce règlement que les conseillers du Parti de l'action municipale tenteront de faire abroger.

Mais selon le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, c'est un dossier qui reste ouvert. M. Lamarre a en effet déclaré que les Verdunois ont voté contre le référendum, mais pas nécessairement contre l'annexion à Montréal.

Le nouveau maire, M. Raymond Savard — qui a décidé de prendre quelques journées de vacances — s'est fait élire en promettant de conserver l'autonomie de la ville et en affirmant que sous son règne, il n'y aurait pas de référendum en faveur de l'annexion. Il a de nouveau répété cet engagement, hier.

voir VERDUN en A 2



Paul McCartney règle ses comptes avec John Lennon.

## Lennon, un « salopard intrigant »

- PAUL McCARTNEY



■ LONDRES — John Lennon était un « salopard intrigant » qui a tiré profit de chansons qu'il n'a pas écrites, a déclaré Paul McCartney dans une interview au magazine britannique Woman où il se livre à une attaque en règle contre l'ancien guitariste des Beatles.

« Depuis qu'il est mort, il est devenu Martin Luther Lennon (une allusion au pasteur noir américain Martin Luther King, assassiné le 4 avril 1968), mais cela n'a rien à voir avec ce qu'il était réellement », a déclaré McCartney au magazine féminin qui paraît aujourd'hui. Selon lui, John Lennon, tué par un déséquilibre en 1980 à New York, était « jaloux, méfiant et manquait de confiance en lui ».

« Pendant les 10 années où nous avons joué ensemble, John Lennon a critiqué mes chansons », déclare l'ancien Beatle. « Il était paranoïaque au sujet de mes chansons et »

voir LENNON en A 2

### AUJOURD'HUI



#### • GASTON MIRON

Deux Montréalais, le poète Gaston Miron (photo) et le psychologue Ronald Malzac, reçoivent les prix Molson du Conseil des arts du Canada, d'une valeur de \$50 000 chacun.

page C 1

#### • JEAN-MARIE LEMIEUX

Le comédien et metteur en scène Jean-Marie Lemieux, qui vient de succomber à un cancer du colon, disparaît au moment où il aurait enfin pu s'attaquer aux plus grands rôles du répertoire classique.

page C 1

#### • CP AIR

Le président de CP Air, Don Carty, s'engage à donner, à compétences égales, priorité aux candidats bilingues, notamment pour les postes d'agents de bord et de pilotes.

page E 1

#### • JUNO

Bryan Adams domine, pour la seconde année de suite, la remise des prestigieux prix Juno, en remportant, comme en 1984, les prix du meilleur compositeur, du meilleur chanteur et du meilleur microsillon.

page C 2

#### • LA MODE

Les couturiers et les fourreurs mettent tout en oeuvre pour donner aux manteaux un style et un éclat sans précédents.

page D 1



### SOMMAIRE

Annonces classées E 2, F 1 à F 7  
Arts et spectacles  
— Informations..... C 1 à C 6  
— Horaires..... B 4, B 5  
Décès, naissances, etc..... G 2  
Économie..... E 1 à E 12  
Éditorial..... A 6  
Êtes-vous observateur?..... F 3

FEUILLETON  
Maryse..... F 2  
Horoscope..... F 4  
Le monde..... G 1  
Mots croisés..... F 6  
« Mot mystère »..... F 6  
Quoi faire aujourd'hui..... B 4  
Télévision..... C 1  
Tribune libre..... A 7  
Vivre aujourd'hui  
— Mode..... D 1 à D 4

TABLOID SPORTS  
Bandes dessinées..... 12, 13  
Mots croisés..... 14

## \$40 millions de dons de charité versés en pure perte chaque année

d'après CP  
■ OTTAWA — Jusqu'à 40 p. cent de quelque \$100 millions que les Canadiens versent annuellement à des oeuvres de charité n'arrivent jamais à destination.

C'est ce qu'affirme M. Paul Tuz, président du Conseil canadien des bureaux d'éthique commerciale, en précisant que de cette somme, \$30 à \$40 millions sont dépensés à d'autres fins parce que les organismes qui recueillent l'argent sont incompetents, ou que ce ne sont pas des oeuvres de charité au sens propre du terme.

Revenu Canada est censé exercer un contrô-

le sur les oeuvres de charité, mais, précise M. Tuz, c'est une tâche impossible: disposant d'à peine 40 personnes pour traiter les demandes annuelles d'enregistrement de plus de 50 000 organisations à travers le pays, explique-t-il, le ministère ne peut accorder qu'une heure environ à l'étude de chaque cas.

Le Conseil s'efforce de persuader le gouvernement d'améliorer son système de surveillance, mais, bien que Revenu Canada se soit montré intéressé à certaines des suggestions qui lui ont été faites, il n'a pas encore réagi aux propositions formelles que le Conseil lui a soumises il y a déjà plus de six mois.

C'est pour cette raison, précise M. Tuz, que

le Conseil a décidé de mettre sur pied son propre système consultatif philanthropique, qui sera administré conjointement par le bureau national de l'organisme et par ses 17 bureaux régionaux. Les bureaux régionaux s'occuperont des organisations de charité locales, tandis que le Conseil lui-même exercera une surveillance sur les organisations nationales.

Les dossiers seront mis sur pied d'une façon analogue à celle qu'utilisent présentement les bureaux pour obtenir leurs informations sur les entreprises, en enregistrant les plaintes formulées par le public et en recueillant leurs

voir CHARITÉ en A 2

**TOSHIBA VIDÉO**

❑ V-700  
❑ 4 PROGR./7 JOURS  
❑ 105 CANAUX  
❑ TÉLÉCOMMANDE SANS FIL

# 499\$

**3 ANS GARANTIE**

\*Pièces et mains d'oeuvre

**Dumoulin**

8390 ST-HUBERT — 388-4636 / 4777

A UN PAS DU METRO CREMAZIE  
A UNE RUE DE METROPOLITAIN

SPEC

**CHARITÉ**

SUITE DE LA PAGE A 1

Les renseignements ainsi obtenus seront fournis aux gens qui en feront la demande, de la même façon que les données actuelles concernant les entreprises privées.

M. Tuz est d'avis que l'on peut classer les organisations canadiennes de recueil de fonds selon trois catégories: dans la première, 80 p. cent au moins des fonds recueillis arrivent à leur destination; dans la deuxième, un très faible pourcentage de l'argent recueilli est acheminé aux personnes censées en profiter, en raison de coûts d'exploitation ou d'administration trop élevés; enfin, la troisième catégorie groupe des organisations qui ne sont aucunement des œuvres de charité, mais qui n'en recueillent pas moins chaque année entre \$15 et \$20 millions de tout l'argent dont les gens pensent faire don à des organisations philanthropiques.

«Lorsque quelqu'un frappe à votre porte et vous dit: 'Je représente la Société canadienne

des handicapés; je vends des sacs à déchets pour soutenir nos œuvres; seriez-vous intéressé à m'en acheter?' Vous n'entendez en fait que le mot 'handicapés', vous remettez au visiteur \$10 ou \$20 pour des sacs qui en valent \$2, et vous vous sentez heureux d'avoir fait une bonne action.

« Mais en réalité, la Société canadienne des handicapés est la raison sociale d'une entreprise à but lucratif, et la personne qui est venue vous voir ne vous a pas menti: elle vous a dit: 'Je viens de la part de cette entreprise, voudriez-vous acheter...? Loin de moi la pensée qu'ils pourraient avoir choisi ce nom pour leurrer le public. Je crois plutôt que le public lui-même qui se leurre.' »

M. Tuz affirme enfin que le conseil consultatif que l'on se propose de créer profitera en fin de compte aux œuvres de charité « réelles et compétentes », parce que l'argent que soutient actuellement les entreprises à but lucratif pourra alors être versé à des organisations qui l'achemineront effectivement à ceux à l'intention desquels on l'a donné.

**CARTES DE SOUHAITS**

**Trois handicapés nient la version de Market Place**

IONA, Ontario (PC) — Trois artistes handicapés ont nié, hier, les prétentions faites la semaine dernière par l'émission Market Place, au réseau anglais de Radio-Canada.

Selon le reportage, la société Rehanda Canada, filiale de International Association of Mouth and Foot Painting Artists, a retiré plus de \$3 millions de la vente de cartes de souhaits en 1984, mais n'a versé que \$80 000 à ses six artistes canadiens handicapés pour leur travail.

Trois artistes qui peignent avec la bouche et qui vendent leurs œuvres par l'intermédiaire de Rehanda, MM. Myron Angus, Nick Bidniak et Larry Parker, ont fait remarquer que l'association internationale et ses filiales dans le monde sont totalement dirigées par les artistes eux-mêmes.

« Si nous ne recevions pas ce qui nous est dû, nous serions les premiers à nous plaindre », ont-ils déclaré.

Les trois artistes croient que le chiffre de \$3,3 millions de revenus cité par Market Place est fondé sur le nombre de cartes de souhaits expédiées un peu

partout à des acheteurs éventuels. Mais, ont noté les artistes, sur les quelque 800 000 paquets envoyés, moins de 10 p. cent répondent et achètent.

**La réalisatrice**

La réalisatrice de Market Place, Mme Linda Renaud, a cependant contesté les chiffres avancés par les trois artistes.

Mme Renaud a dit avoir appris par la firme qui distribue les cartes de souhaits qu'il y a eu 825 000 réponses l'an dernier. Sachant que le don maximum est de \$9 et le minimum de \$4, a-t-elle ajouté, on peut conclure facilement que les revenus se sont élevés à \$3 millions.

« Nous ne doutons pas que la société paie bien ses employés, a souligné Mme Renaud. Notre question est la suivante: pourquoi la compagnie ne vient-elle pas en aide à un plus grand nombre d'entre eux et pourquoi ne rend-elle pas sa comptabilité publique, elle qui sollicite des fonds un peu à la manière d'une œuvre de charité? »

Selon le Sunday Times de Londres, la plus grande partie des bénéfices réalisés avec les cartes de souhaits va au Lichtenstein, un paradis fiscal en Europe.

**UN TOTAL DE \$8,6 MILLIONS À GAGNER**

**La fièvre du 6/49 et de la 6/36 reprend de plus belle**

La fièvre du Lotto 6/49 et de la 6/36 va de nouveau se communiquer aux adeptes de ces jeux. Avec un gros lot cumulatif approximatif de \$6,3 millions

**GEORGES LAMON**

pour le 6/49 et de \$2 336 000 pour la 6/36, les mises risquent de friser, sinon de dépasser les records.

« Ce sera une semaine vraiment intéressante et pour les adeptes de ces jeux et, bien sûr, pour Loto-Québec », faisait d'ailleurs remarquer un porte-parole de la société para-gouvernementale des loteries. On l'imagine!

Rappelons que le gros lot du 6/49 est le quatrième plus important de l'histoire de ce jeu. Le plus élevé, celui de \$13,8 millions, avait été gagné par un couple ontarien en janvier 1984. Le deuxième, de \$11,2 millions, était encore allé à l'Ontario en janvier 1985; quant au troisième plus prestigieux, celui de \$7 millions, il avait été remporté en juillet 1984 par des joueurs de l'Ouest du pays.

**6/36: deuxième plus gros lot**

Quant à l'enjeu de \$2 336 000 du tirage de la 6/36 de vendredi, il représente le deuxième plus gros lot à être gagné depuis le lan-

cement de cette loterie, il y a 10 ans. En avril 1985, deux gagnants s'étaient partagés un gros lot de \$3,2 millions.

À Loto-Québec, on estime que le volume des ventes devrait facilement dépasser cette semaine le total des \$25 millions accumulés pour les tirages de mercredi et samedi derniers. La moyenne des ventes du samedi, de loin supérieures à celles du mercredi, s'élevait à \$16 millions.

Hier, il a été impossible de connaître la tendance du volume de ces ventes, puisque le gros d'entre elles se faisait surtout les mardi et mercredi.

Rappelons également que de-

puis l'instauration de deux tirages hebdomadaires du Lotto 6/49, le volume des ventes s'est particulièrement accru. Ainsi, les tirages qui ont suivi immédiatement l'entrée en vigueur des tirages hebdomadaires ont permis de réaliser des ventes variant entre \$21 millions et \$25 millions.

Jeu considéré comme le plus populaire au Québec et au Canada, le Lotto 6/49 compte de 35 à 38 p. cent de ses adeptes au Québec, à comparer à 33-35 p. cent en Ontario. A elles seules, les mises éclairées comptent pour 20 p. cent des mises jouées. D'ailleurs, la semaine dernière, un joueur a remporté \$627 000 avec une par-  
relle mise.



À l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, Pierre Marc Johnson a longuement bavardé avec les employés et mangé à la cafétéria.  
photo P. H. Talbot, LA PRESSE

**JOHNSON**

SUITE DE LA PAGE A 1

de lever le moratoire limitant le nombre de lits en centres de soins privés autofinancés.

**Les urgences, un problème réel**

Le problème des urgences, a dit en substance le premier ministre devant plus de 200 médecins, employés et administrateurs réunis dans l'auditorium de l'hôpital de l'est de Montréal, ne date pas d'hier et il est encore plus aigu dans la région métropolitaine qu'ailleurs au Québec.

Ainsi, pour s'attaquer aux nombreux problèmes d'engorgement des salles d'attente des urgences, M. Johnson propose-t-il de privilégier une intervention en première ligne des CLSC et des ressources communautaires en matière de santé mentale.

Toujours pour améliorer la situation dans les salles d'urgence, le premier ministre propose d'en modifier l'organisation.

Ainsi, un coordonnateur responsable de l'évaluation des patients y sera présent en permanence. Ce dernier aurait comme tâche, en plus d'évaluer la condition des patients, de les référer rapidement au service requis tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'hôpital. Et c'est là qu'intervient la notion de coopération entre le public et le privé.

« Cette nouvelle façon de prioriser et d'humaniser les soins en salles d'urgence, a dit M. Johnson, sera basée sur une disponibilité continue des spécialistes en consultation, comme cela se fait déjà à Maisonneuve-Rosemont, de sorte que les patients n'aient pas à attendre inutilement. »

Pour s'assurer que cela fonctionne au mieux, des ententes devront être conclues entre les hôpitaux, les CLSC, les cliniques privées et les cabinets privés de médecins pour faire en sorte que les patients référés y soient reçus dans les meilleurs délais.

« L'ensemble de ces mesures, a ajouté le premier ministre, représente bien peu comparativement aux milliards que nous mettons dans la santé et dans les hôpitaux. Ne pouvant plus répondre aux nouveaux besoins — surtout inhérents au vieillissement de la population — comme cela a été fait depuis 20 ans, c'est par l'imagination et l'innovation que nous y arriverons. »

Une façon d'y arriver, c'est justement d'y associer le secteur privé là où cette intervention rejoint l'intérêt public. C'est ainsi que le premier ministre a annoncé hier que son gouvernement avait donné son accord à un projet-pilote de polyclinique privée devant être construite sur le terrain de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont.

Cette polyclinique sera construite par une compagnie privée formée essentiellement de mé-

decins professant à l'hôpital voisin. Seront logés dans ce bâtiment de quatre étages, une clinique « sans rendez-vous » pouvant accueillir 200 patients par jour, des cliniques de radiologie et de dentisterie, une pharmacie, des cabinets de consultation et des salles d'examen.

Pour mesurer l'impact de ce projet-pilote et pour savoir si cela mérite d'être implanté ailleurs, le CRSS se verra confier le mandat d'en faire l'évaluation.

Le gouvernement, encore dans le but d'humaniser les soins, se propose de suivre de près les démarches de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont et du secteur privé pour la construction d'un ensemble parahôtelier qui pourrait, à prix modique, héberger les patients et leurs familles venus de l'extérieur de Montréal pour y subir des soins de jour répétitifs. Ce serait le cas des gens souffrant du cancer ou de troubles rénaux.

Toujours à Maisonneuve-Rosemont, le gouvernement a décidé de contribuer pour \$1,4 million dans l'acquisition et l'installation d'équipements sophistiqués en radiothérapie. « Le fait que le gouvernement et la fondation hospitalière contribuent respectivement à 50-50, a déclaré M. Johnson, donne à ce projet une approche d'avenir dans le sens de complémentarité des secteurs privé et public. »

Selon le premier ministre, aucune des solutions proposées

hier pour améliorer la situation des urgences et des soins aux bénéficiaires ne saurait atteindre son but si les ressources humaines ne sont pas mises à contribution. « Sans elles, sans leur dévouement et leur humanité, nos établissements seraient des coquilles sans âme. »

En conférence de presse, invité à répliquer au chef libéral qui déclarait en fin de semaine que son équipe était prête à régler les problèmes des urgences comme son gouvernement avait pu s'occuper du dossier olympique, le premier ministre sortant a eu ce commentaire: « Je réponds à cela qu'il risque de manquer des toits sur les hôpitaux! »

M. Johnson a pris à son compte les compressions budgétaires des dernières années imposées dans les hôpitaux et répété, à moins que cela ne soit une recommandation de la commission Rochon, qu'il n'était pas question d'instaurer le ticket modérateur.

M. Johnson avait commencé sa journée par une visite du centre EPIC, rue Bellechasse, avant de se rendre à Maisonneuve-Rosemont où, portant la blouse blanche du médecin qu'il est, il a fait sa tournée — électorale! — des salles de soins et mangé à la cafétéria.

En après-midi, M. Johnson s'est rendu au Stade olympique où sont regroupées différentes associations et fédérations du sport et du loisir du Québec.

**DEMAIN**  
dans LA PRESSE

- **LES LENTILLES DE CONTACT:** Au Québec, on trouve un porteur de lentilles de contact pour quatre porteurs de verres correcteurs. Avec l'évolution rapide de la recherche, il y a beaucoup à parier que cette proportion va augmenter au cours des années qui viennent. Jeanne Desrochers nous propose un dossier sur les lentilles de contact dans le cahier « Consommation ».
- **LE SAUMON DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE:** Il n'y a pas un, mais plusieurs saumons du Pacifique: le Sokeye, le Pink, le Coho, le Chinook et le Keta. Françoise Kayler s'est rendue plus tôt cette année en Colombie-Britannique et nous en dit plus long sur le sujet dans le cahier « Alimentation ».

<b>La Quotidienne</b>	à trois chiffres	à quatre chiffres
Tirage d'hier	<b>516</b>	<b>9499</b>

**LA MÉTÉO**

MARDI 5 NOV. 85  
AUJOURD'HUI: Min.: 3° Max.: 8°  
— PLUIE PARFOIS MODÉRÉE  
— RISQUES DE PRÉCIPITATION: 100%  
DEMAIN: QUELQUES AVERSES



**Québec**

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	3	6	Nuag., pluie
Outaouais	3	6	Nuag., pluie
Laurentides	3	6	Pluvis.
Capitales de l'Est	1	8	Pluvis.
Montréal	0	8	Nuag., avers.
Québec	1	8	Nuag., pluie
La C. Saint-Jean	0	8	Nuag., avers.
Rimouki	-3	6	Averses
Gaspésie	-3	6	Nébul. crois.
Bois-Corbeau	-3	6	Nébul. crois.
Sept-Îles	-3	6	Nébul. crois.

**États-Unis**

	Min.	Max.		Min.	Max.
Boston	7	10	N.-Orléans	6	17
Buffalo	8	11	Pittsburgh	10	11
Chicago	4	9	S. Francisco	12	23
Miami	22	31	Washington	13	14
New York	10	14	Dallas	7	21

**les capitales**

	Min.	Max.		Min.	Max.
Amsterdam	3	8	Madrid	9	15
Athènes	12	21	Moscou	1	5
Acapulco	22	33	Mexico	5	20
Berlin	-2	7	Oslo	-3	6
Buenos Aires	1	9	Paris	1	11
Buenos Aires	11	17	Rome	9	17
Copenhague	2	7	Séoul	7	16
Genève	-1	10	Stockholm	-4	4
Hong Kong	21	25	Tokyo	8	19
La Caire	17	30	Trinidad	22	31
Lisbonne	13	20	Vienne	5	10
Londres	5	13			

**VERDUN**

SUITE DE LA PAGE A 1

Le parti de M. Savard, le Regroupement des citoyens de Verdun, est minoritaire au conseil, ne comptant que quatre conseillers sur douze. Il est d'ores et déjà assuré qu'en ce qui concerne le dossier de l'annexion, les partisans de MM. Savard et Bossé feront front commun. La voix du conseiller Robert Filiatreault, seul élu de sa formation, s'ajoutera à celle des anti-annexionnistes.

C'est donc un bloc de 11 conseillers sur 12 qui s'opposera désormais au projet monténéalis, laissant seul le nouveau conseiller de l'Île des Soeurs, M. Arthur Benarroch, unique porte-parole des annexionnistes et interlocuteur auprès des autorités monténéalis. Ce dernier a d'ailleurs déclaré, à l'issue de son élection, qu'il poursuivra ses démarches en faveur de l'annexion.

Le vice-président du comité exécutif de Montréal, M. Pierre Lorange, a déclaré pour sa part que les résultats de l'élection à Verdun l'ont déçu, mais que le vote réparti entre un aussi grand nombre de candidats ne signifie pas que les Verdunois ont rejeté les propositions de Montréal. M. Lorange a admis qu'on s'attendait à ce que le leader des citoyens favorables à l'annexion, M. Robert Liboiron, recueille davantage de voix.

Quant à M. Lamarre, il a clairement exprimé que Montréal ne voit pas dans ces résultats un refus catégorique des citoyens d'étudier les propositions d'annexion. Pour sa part, toutefois, M. Georges Bossé a déclaré à LA PRESSE que « M. Lamarre fait preuve d'un blocage intellectuel qui frise l'indécence en refusant d'admettre que plus de 80 p. cent des citoyens ont dit non au projet d'annexion. »

MM. Savard et Bossé ont soutenu, hier, qu'ils s'opposeraient vivement à ce qu'on tente de détacher l'Île des Soeurs pour l'annexer à Montréal. M. Bossé a déclaré à ce sujet: « Les gens de l'Île des Soeurs sont des citoyens à part entière de Verdun et le resteront. Le conseil ne permettra jamais que la moindre parcelle du territoire de Verdun soit annexée à Montréal. C'est un engagement formel que nous avons pris durant la campagne et que nous maintiendrons. »

La différence des voix entre le gagnant à la mairie, M. Raymond Savard et celui qui est arrivé deuxième, M. Georges Bossé, est de 245 seulement. D'autre part, deux conseillers de l'équipe Bossé ont perdu par moins de 60 voix dans leurs quartiers respectifs. Enfin, dans le quartier numéro 3, deux arrestations ont été faites pour supposition de personnes.

**LENNON**

SUITE DE LA PAGE A 1

nous avons souvent eu à ce propos des discussions orageuses », ajoute-t-il.

« J'ai appris qu'il avait affirmé avoir participé à la chanson Eleanor Rigby. Oui, à peu près pour une demi-ligne, ironise McCartney. Il a également complètement oublié que j'aurais écrit la musique de In My Life », ajoute-t-il.

« Nous étions constamment en compétition pour écrire des chansons. Quand j'ai écrit Penny Lane, il a écrit Strawberry Fields. »  
« Il pensait que j'étais fourbe et retors mais il pouvait être un salopard intrigant, comme personne ne l'a jamais imaginé », affirme encore McCartney.

## Plainte d'agression sexuelle contre deux ambulanciers

■ Deux techniciens ambulanciers d'Urgences Santé, ont été suspendus hier, après qu'une plainte d'agression sexuelle eut été portée contre eux par une femme de 20 ans qu'ils venaient de transporter à l'hôpital.

### RAYMOND GERVAIS

La présumée agression serait survenue samedi, vers 4 heures du matin, à bord d'une ambulance d'Urgences Santé.

D'après ce que la plaignante a relaté aux policiers, elle aurait été violée après avoir accepté l'offre des deux hommes de la accompagner chez elle.

Victime d'un malaise dans un club de nuit, la jeune femme avait d'abord été transportée à l'hôpital Saint-Luc pour y recevoir des soins. Toujours selon la plaignante, les deux hommes lui auraient alors offert de la transporter chez elle. C'est durant ce deuxième voyage en ambulance que la jeune femme aurait été attaquée par un des deux ambulanciers.

La police de la CUM garde pour le moment secret les noms des ambulanciers comme d'ailleurs celui de la présumée victime. Un porte-parole de la police a déclaré que l'enquête se poursuivait et que les dépositions recueillies étaient contradictoires.

Par ailleurs, LA PRESSE a appris que si les deux hommes devaient être incriminés, ils seraient probablement accusés aujourd'hui, l'un de viol et l'autre de complicité.

La direction d'Urgences Santé a refusé de dire quoi ce soit sur l'affaire; mais de son côté, le président du Regroupement des techniciens ambulanciers du Québec (Retaq), M. Mario Cotton, a déclaré qu'il déplorait l'événement et qu'il ne pouvait que condamner un tel comportement de la part de membres de son syndicat.

## Un contrôle plus serré des vins

■ OTTAWA — Les gouvernements fédéral et provinciaux se rencontreront le 21 novembre prochain afin de mettre en place de nouvelles mesures pour contrôler la qualité des vins importés.

C'est ce qu'a annoncé hier aux Communes le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Jake Epp, pressé de questions au sujet de la présence de glycol diéthylique dans certains vins italiens vendus à la Société des alcools du Québec et à la région ontarienne des alcools.

La rencontre, au niveau des fonctionnaires, visera à déterminer la responsabilité des divers intervenants dans ce secteur et à mettre sur pied de nouvelles mesures de contrôle du vin importé.



photo Bernard Brault, LA PRESSE  
Un sourire non équivoque aux lèvres, le maire Yvon Labrosse exhibe les clefs du bureau de la mairie qu'il vient de reconquérir à Montréal-Est.

## L'OPPOSITION EST LESSIVÉE

# Labrosse garde sans peine la mairie de Montréal-Est

■ Le maire Yvon Labrosse a triplé les voix de son adversaire, M. Alain Vaillancourt, lors des élections qui se déroulèrent, hier, à Montréal-Est. M. Labrosse a également réussi à faire mordre la poussière aux quatre conseillers sortants qui

### FLORIAN BERNARD

lui avaient livré une lutte juridique au cours de la dernière année. Il se retrouve de nouveau maire, à la tête d'un conseil composé de six nouveaux élus qui lui sont favorables.

Exhibant les clefs de son bureau et siégeant fièrement dans le fauteuil du maire, M. Labrosse a rencontré les journalistes à l'issue de la soirée pour leur expliquer que, désormais, « il n'y a plus de trouble-fête à Montréal-Est et que la population a jugé mieux que quiconque saurait le faire ceux qui ont semé du trouble depuis un an ».

Les quatre conseillers qui s'étaient ligüés contre le maire,

MM. Rolland Rhéaume, Joseph Patriarco, Réal Cardinal et Roger Lachapelle ont subi une cuisante défaite. Le conseiller Rolland Rhéaume, notamment, s'est fait battre à dix contre un. Les nouveaux élus sont MM. Serge Dulong, Renaud Savage, André Beaudet, Henri Durocher, André DuTremble et Mme Micheline Gagnon. Cette dernière devient la première femme à siéger au conseil de Montréal-Est depuis la fondation de la ville il y a 75 ans.

### Jugement

Les ennuis du maire Labrosse ne sont cependant pas encore terminés. La Cour d'appel du Québec doit rendre son jugement le 11 novembre à la suite du jugement de disqualification prononcé il y a quelques mois par la Cour supérieure. Interrogé à ce sujet, hier soir, M. Labrosse a déclaré qu'il a confiance de sortir vainqueur. « Le jugement que vient de rendre la population, a-t-il dit, indique clairement que les motifs pour lesquels j'ai été mis en accusa-

tion ne troublent pas les citoyens ».

Rappelons que M. Labrosse avait été accusé d'avoir fourni des services et des équipements de la Ville à des particuliers. Il avait allégué en défense que de tels services avaient été institués avant qu'il ne devienne maire et faisaient partie de la tradition de Montréal-Est.

Quoi qu'il en soit, si la Cour d'appel devait maintenir le jugement de disqualification contre le maire, ce dernier se verrait alors dans l'obligation de démissionner, ce qui entraînerait une nouvelle élection à court terme. C'est une éventualité à laquelle a songé le maire avant de solliciter un nouveau mandat. Il a expliqué que quelques semaines avant la campagne électorale, des citoyens avaient spontanément fait circuler une requête lui demandant d'être de nouveau candidat.

M. Labrosse a déclaré qu'avec l'aide de la nouvelle équipe élue au conseil, il mettra l'accent sur le développement économique de la ville et le remplacement des raffineries fermées par d'autres industries. « Tous ceux qui ont été élus ce soir, a-t-il dit, sont prêts à travailler dans cette direction, avec un esprit de collaboration. Les batailles stériles sont finies à Montréal-Est. Désormais on va travailler dans un climat serein pour l'ensemble des citoyens ».

### Les nouveaux élus de Montréal-Est

Mairie	Yvon LABROSSE
Quartier Centre, siège 1	Serge DULONG
Quartier Centre, siège 2	André BEAUDET
Quartier Ouest, siège 1	Micheline GAGNON
Quartier Ouest, siège 2	Henri DUROCHER
Quartier Nord, siège 1	Renaud SAVAGE
Quartier Nord, siège 2	André DUTREMBLE

## Claude Lefebvre: «Toujours demeurer humble»



■ « Certainement que je suis heureux des résultats, c'est plus qu'un mandat clair que nous avons obtenu. Mais il faut toujours demeurer humble. Aujourd'hui, je me sens bien plus responsable, c'est même plus dangereux. Il faut être conscient du danger qui nous guette. »

### JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Dans une forme splendide, après avoir pris seulement quelques heures de sommeil, le maire Claude Lefebvre de Laval a tenu ces propos, hier après-midi, confortablement assis dans son bureau en grillant cigarette sur cigarette. Rappelons que lors du scrutin de dimanche, M. Lefebvre a récolté à la mairie 64 359

voix contre 25 928 recueillies par son adversaire, Pierre Aubry; de plus, le PRO de M. Lefebvre a gagné dans 23 des 24 districts.

« Ces résultats démontrent clairement la satisfaction des citoyens à l'égard de notre administration, soutient-il. Ils aiment le genre d'image que l'on donne à Laval. J'ai la ferme intention d'être très prudent dans toutes les décisions que le conseil va prendre au cours des prochaines années. Plus tu es gros, plus tu dois faire attention et résister à l'envie de faire le bulldozer. C'est pour cette raison que je vais créer rapidement un comité des priorités concernant les engagements de notre parti. »

M. Lefebvre a expliqué que ce comité sera formé d'élus et de hauts fonctionnaires.

Le maire de Laval doit rencontrer les élus de son parti aujourd'hui. C'est par contre le 11 novembre que les membres du conseil municipal prêteront serment.

Dans 23 districts, Claude Lefebvre a fini premier pour ce qui est des votes reçus à la mairie. Il est arrivé deuxième dans le district 3 où Maurice Clermont, le seul conseiller de l'opposition, a été élu.

### Il se souvient de 1977

Rencontre avant de quitter l'hôtel de ville, Gilles Vaillancourt a dit se souvenir dans quel situation délicate Lucien Païement s'était retrouvé après avoir tout balayé au scrutin de 1977.

Après avoir été réélu pour un deuxième mandat, M. Païement, selon M. Vaillancourt, n'avait pas agi de façon à garder le dialogue avec les citoyens, il s'était trop éloigné de la population; si bien qu'il a été défait en 1981. A ce moment-là, M. Vaillancourt était de l'équipe de M. Païement.

« Durant les prochaines années, notre principal défi sera de réaliser notre programme tout en demeurant près de la population et en dialoguant avec elle », a déclaré, enthousiaste, M. Vaillancourt qui se dit plus heureux que jamais.

Il a sans doute raison de l'être car il a récolté au-delà de quatre fois plus de voix que son adversaire, même s'il a été l'une des cibles préférées du Parti de l'unité lavalloise lors de la campagne électorale. C'est lui qui a obtenu la plus forte majorité de tous les conseillers. Au total, il a obtenu 3 654 voix contre seulement 821 à son adversaire, Yves Marcotte.

## Un violent incendie ravage un centre commercial à Laval

■ Anny Chevrere, coiffeuse de son état, n'a vraiment pas de chance en affaires. Pour la troisième fois en cinq ans, elle a été frappée par le malheur, quand un violent incendie a complètement détruit, dans la nuit d'hier, son salon de coiffure et sept autres boutiques d'un centre commercial situé sur le boulevard du Souvenir, à Laval.

### ANDRÉ CÉDILOT

Le pire, c'est qu'elle avait acheté ce commerce il y a moins d'une semaine. « J'espère seulement qu'on ne perdra pas d'argent. On avait réussi à acheter le salon, en hypothéquant la maison... », disait-elle, l'air découragé.

En 1980, Anny Chevrere affirme avoir perdu \$2 000 dans la faillite d'un homme d'affaires qui s'était porté acquéreur du salon de coiffure qu'elle exploitait à LaSalle, dans le sud-ouest de Montréal. Dans les mois qui ont suivi, elle avait aussi dû fermer boutique à Beaconsfield, faute de clientèle.

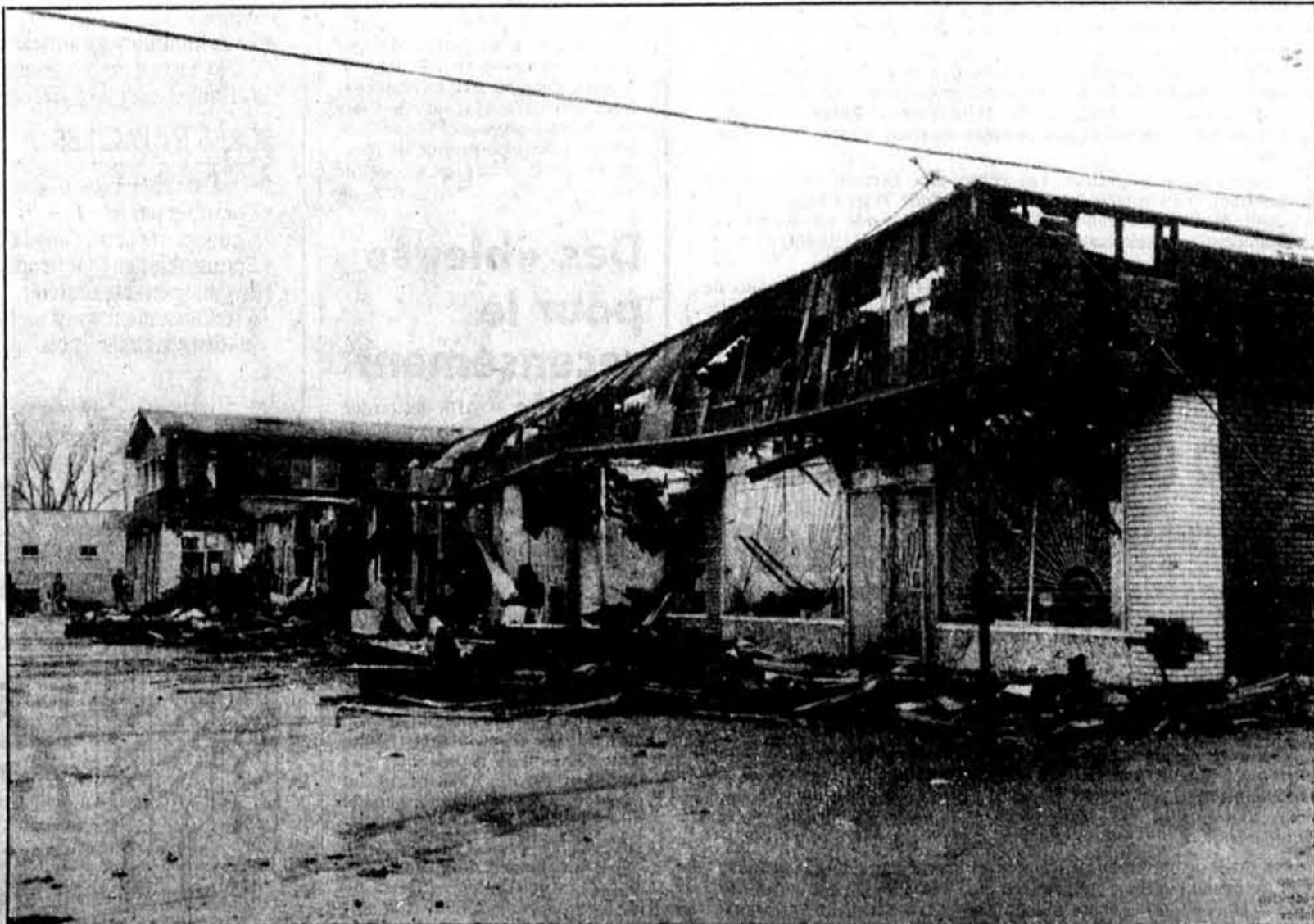
Hier, en dépit de ce nouveau coup dur, elle pensait déjà à rouvrir un autre salon de coiffure... à Laval ou ailleurs. « Non seulement il faut gagner sa vie, mais

j'aime trop le métier pour abandonner », a-t-elle dit, au moment de quitter les lieux de l'incendie.

Sept autres commerces, dont deux boucheries et une boutique spécialisée dans la vente de fourrures, ont été rasées par les flammes. On ignore pour l'instant la cause de cet incendie. Le feu a débuté vers 1 h 15. Les pompiers de Laval, au nombre d'une quarantaine, ont mis près de cinq heures à le maîtriser. Les dommages sont évalués à plus de \$350 000.

Les pompiers étaient encore sur place, lorsqu'ils ont été appelés à se rendre dans un autre petit centre commercial, cette fois sur le boulevard Samson, où un incendie faisait rage dans une cordonnerie. Dans ce cas, ils ont toutefois réussi à limiter le gros des dégâts à ce commerce. « J'Di minutes plus tard, et toutes les boutiques y passaient là aussi », a commenté un officier.

Il pourrait s'agir d'actes de vandalisme, puisqu'on a relevé des marques d'effraction. L'enquête se poursuit pour savoir si les mêmes « petits malins », selon l'expression du chef de division Guy Tremblay, pourraient également avoir provoqué l'incendie du boulevard du Souvenir.



Huit boutiques ont été complètement détruites lors de l'incendie d'un centre commercial situé sur le boulevard du Souvenir, à Laval.  
photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

## LA COUR SUPRÊME REND SON JUGEMENT

# Le Manitoba a trois ans pour traduire ses lois en français

■ OTTAWA — Le Manitoba dispose de trois ans pour se plier aux exigences constitutionnelles et traduire ses lois en français.

La décision qui a été rendue hier par la Cour suprême du Canada donne au Manitoba jusqu'au 31 décembre 1988 pour faire traduire les lois et règlements courants.

La province dispose de deux années supplémentaires pour la traduction de « toutes les autres lois », c'est-à-dire, principalement, celles qui ont été adoptées depuis 1890, mais qui ne sont plus en vigueur.

Il n'a pas fallu plus de cinq minutes à la Cour pour entériner le jugement, qui avait été élaboré et signé par les avocats du Canada, du Manitoba, du Québec, de la Société franco-manitobaine, la Fédération des francophones hors-Québec, Alliance Québec et Roger Bilodeau, un citoyen de Winnipeg qui avait contesté avec succès la constitutionnalité d'une contravention pour excès de vitesse en 1981.

Le seul à s'opposer a été Georges Forest, un autre citoyen de Winnipeg qui avait tout déclenché en 1978, en contestant la constitutionnalité d'une contravention unilingue.



Howard Pawley

M. Forest a exprimé de l'inquiétude au sujet de la clause 3. Il craint que l'une ou l'autre des parties impliquées s'en serve pour revenir et demander de prolonger le délai, a-t-il expliqué aux journalistes.

M. Forest a cherché à obtenir le droit d'intervenir et demandé que l'audience soit reportée au 15 novembre, la date qui avait d'abord été choisie au mois d'août, mais qu'on a modifiée la semaine dernière après que les parties en soient venues à un accord. Mais le juge en chef Brian Dickson a refusé les deux requêtes.



Georges Forest

M. Forest voulait que l'entente puisse être débattue au cours d'une assemblée publique de la Société franco-manitobaine qui doit avoir lieu mardi soir. Selon lui, les participants à la rencontre seront confrontés à un fait accompli.

### Pawley satisfait

Le premier ministre du Manitoba, M. Howard Pawley, a accueilli avec satisfaction l'ordre de la Cour.

« Je suis certain que tous les Manitobains seront heureux que la question de la langue ait été ré-

solue sans retard ni discussion additionnels », a-t-il déclaré.

« Nous allons désormais pouvoir ajuster nos lois à la constitution », a-t-il ajouté.

La question de la langue des textes de loi a été référée à la Cour suprême par le gouvernement fédéral en 1984 après que les conservateurs à la législature manitobaine eurent bloqué un règlement hors-cour.

La plus haute instance a statué le 13 juin dernier que les lois adoptées en anglais uniquement, depuis 1890, au Manitoba, sont invalides puisque la constitution oblige la province à les rédiger dans les deux langues officielles.

Le tribunal suprême a cependant reconnu une validité temporaire à 4 500 lois en attendant qu'on parvienne à un accord sur le délai nécessaire à leur traduction.

On a commencé à traduire les lois en français quand il est devenu prévisible, à la suite des décisions rendues dans les causes de M. Forest et Bilodeau, que ce travail devrait être fait. Selon Me Tanner Elton, l'avocat qui représentait le Manitoba en cour lundi, 18 p. cent des lois ont déjà été traduites de l'anglais au français.

— Presse canadienne

## Un autre défi de taille pour Jérôme Proulx

■ Dix ministres et députés étaient venus prêter main forte à leur « collègue » Jérôme Proulx par ce beau dimanche d'après-midi d'automne dans ce comté du Haut-Richelieu pas tout à fait comme les autres.

Par une faible marge, 348 voix contre 236, les militants péquistes de Saint-Jean ont reconfirmé l'expérimenté député péquiste comme candidat. Par prudence sans doute. Ainsi le jeune loup Roger Paquin, l'ex-président de l'association locale, n'a pas réussi à passer la rampe.

Le comté de Saint-Jean est considéré comme un baromètre par les politiciens. Il y a de quoi. Car depuis le début de la confédération, les électeurs de cette circonscription ont toujours voté du « bon bord ». Les péquistes n'ont sans doute pas voulu courir de risque avec l'histoire en redonnant l'investiture à l'ex-professeur Proulx. Une valeur plus sécurisante à leur yeux, compte tenu de la feuille de route de ce dernier.

Fut pour la première à l'Assemblée nationale comme candidat de l'Union nationale en 1966, Jérôme Proulx, à l'âge de 55 ans, entend donc sa sixième campagne électorale. Encore une fois il a une lourde tâche sur les bras.

### Lourde tâche

D'abord à quatre semaines du scrutin, il doit refaire l'unité de son parti qui compte 1 158 membres. Officiellement, l'aspirant à sa succession, Roger Paquin, s'est rallié. Mais il n'est pas sûr que tous ses organisateurs vont imiter son geste.

À la sortie de la réunion de mise en candidature du Cégep de Saint-Jean, dimanche, bien des militants étaient déçus. Une femme d'un certain âge a eu cette réaction : « Il a bien pu gagner, il a fait sortir des supporters de maisons de retraite ». Effectivement l'assistance était composée en grande partie de personnes à la retraite.

Un autre supporter de M. Paquin, visiblement très déçu, a déclaré : « Bon, il (Proulx) a eu ce qu'il voulait. Maintenant il va se débrouiller tout seul ». Quatre autres personnes semblaient partager son avis.

Pour sa part M. Proulx a souligné, hier, qu'il n'était pas inquiet. Il prétend avoir une solide organisation dans les 12 paroisses de sa circonscription, l'appui de trois maires, dont celui de Saint-Bernard de Lacolle qui était présent à la réunion. Quant aux autres, la majorité est neutre et il y a quelques libéraux... selon le député Proulx.

### Libéraux contents

Quant aux libéraux, ils attendaient avec impatience les résultats de la réunion péquiste pour lancer leur campagne. C'est un « jeune » avocat de Saint-Jean, Pierre Lorrain, qui fera la lutte au vieux routier de la politique qu'est le député sortant.

Avec soulagement les libéraux ont appris que M. Proulx avait été reconfirmé comme candidat par les péquistes. Confiant de remporter la victoire dans ce comté où M. Proulx n'avait obtenu qu'une majorité de 2 000 voix lors des élections de 1981, les libéraux prétendent que la lutte aurait été plus difficile à faire contre Pierre Paquin. Du moins selon leurs sondages internes... « La victoire aurait été plus serrée », a confié un permanent du PLQ.

Le Parti libéral entend bien profiter de la campagne pour démontrer l'incohérence politique du député péquiste. En 1969, il avait quitté le caucus unioniste pour protester contre l'adoption de la loi 63 sur les langues. Plus récemment, lors de la crise qui a ébranlé le gouvernement péquiste à la suite du changement idéologique, il avait aussi décidé de siéger sur les banquettes de l'opposition avant de faire amende honorable.

Dimanche, en recevant l'absolution des militants, il a donc réintégré officiellement le caucus.

Ce sera maintenant au tour de ses électeurs à porter un jugement le 2 décembre.

### Lâche pas Harry...

Le malheur des uns fait le bonheur des autres. C'est bien connu. C'est donc avec une satisfaction certaine que les péquistes ont savouré la décision du chef du PLQ, Robert Bourassa, de se débarrasser d'Harry Blank pour faire la place à un candidat vedette, l'ex-président de la Fédération des commissions scolaires catholiques, Jacques Chagnon.

L'un des premiers à se réjouir de cette situation fut le député péquiste de Vachon, David Payne. Il n'a pas hésité à expédier un télégramme d'encouragement à son collègue de l'Assemblée nationale pour l'inciter à continuer le combat contre Bourassa.

M. Payne, fier de son coup, a confié à LA PRESSE : « Il ne faut pas qu'il lâche. On a besoin de lui... »

Puis il confiait que la lutte dans son comté contre la « fougueuse » candidate libérale, Christiane Pelchat, serait très difficile. « Elle m'oblige à me lever très tôt le matin, car elle est très vigoureuse », notait avec un sourire celui qui a été baptisé par ses amis le Hamlet de la politique québécoise.

Avant de se lancer en politique active, Mlle Pelchat avait travaillé pour le député libéral de Shefford, Jean Lapierre.

### Chroniques politiques

Notre collègue Lysiane Gagnon vient de publier un ouvrage très intéressant regroupant ses principales chroniques politiques parues dans LA PRESSE de 1980 à 1985. Un recueil qui retrace au fil de l'actualité quotidienne la campagne référendaire, le rapatriement de la constitution, la reprise du pouvoir par le Parti québécois, etc.

On y retrouve aussi l'étrange cheminement des hommes politiques allant de René Lévesque à Claude Ryan, en passant par Pierre Trudeau, Lise Payette, John Turner, Robert Bourassa, Claude Charron et l'actuel premier ministre Pierre Marc Johnson.

Légerement modifiées, ces chroniques gardent leur mordant habituel. On y retrouve le style limpide de Mme Gagnon. Un recueil particulièrement utile en période électorale car l'éclairage de ces écrits demeure pleinement d'actualité. Un ouvrage à conserver.

Publié aux éditions du Boréal-Express, ce bouquin de plus de 400 pages, présenté de façon très agréable, sera disponible cette semaine en librairie. Mme Lysiane Gagnon en fera la présentation, mercredi soir, à l'émission de Télé-Métropole, Montréal en direct, animée par Pierre Marcotte.

## \$600 000 pour rénover la cuisine de Jeanne Sauvé

■ OTTAWA — Le ministère des Travaux publics a confirmé, lundi, qu'une somme de près de \$600 000 sera consacrée à la rénovation de la cuisine de Rideau Hall, résidence officielle du gouverneur général, Mme Jeanne Sauvé.

Les seuls coûts de construction, a précisé une représentante du ministère, Mme Monique Lortie, s'élèveront à \$395 000. De plus, \$174 341 serviront à l'achat de cuisinières, de congélateurs et d'autres appareils.

La cuisine de Rideau Hall mesure 372 mètres carrés et elle n'a pas été renouvelée depuis les années 30, a signalé Mme Lortie.

Un porte-parole de Mme Sauvé a noté, quant à lui, qu'avec ces travaux à la cuisine, il en aura coûté plus de \$1 million pour restaurer Rideau Hall.

Les aires de stationnement ont été repavées au coût de \$210 000. Une clôture ornementale a été réparée pour \$205 000. Le gouvernement, de plus, a consacré \$75 000 pour les jardins, \$45 000 pour un système d'irrigation et \$4 000 pour de la peinture et des travaux mineurs.

Rideau Hall a été construit en 1838.

— PC



Mme Suzanne Blais-Grenier

## Blais-Grenier: \$30 000 pour des voyages en Europe

■ OTTAWA — L'ex-ministre de l'Environnement, Mme Suzanne Blais-Grenier, a dépensé plus de \$30 000 pour deux voyages distincts effectués en Europe, l'an dernier, en compagnie de son mari et de deux fonctionnaires.

Cette somme inclut notamment \$4 000 pour l'utilisation d'une limousine. La Presse Canadienne a obtenu ces informations en vertu de la Loi d'accès à l'information.

Les dossiers examinés ne comportent aucun reçu montrant que Mme Blais-Grenier, qui est maintenant ministre d'État aux Transports, a défrayé ces coûts elle-même.

On y relève cependant que le voyage de 13 jours en Corse, inséré dans le périple de Mme Blais-Grenier en France, en Finlande et en Union soviétique, l'été dernier, constituait un voyage de plaisance effectué à titre personnel.

Lorsque la question de ses voyages européens a été soulevée, le mois dernier aux Communes, la ministre a indiqué qu'elle avait elle-même payé ses dépenses personnelles et a promis de fournir les reçus à l'appui de ses dires.

## Des «bleus» pour le recensement

■ OTTAWA — Afin de garder le contrôle sur environ 30 000 emplois temporaires liés au prochain recensement, en juin 1986, le gouvernement conservateur n'hésite pas à traiter, de façon différente, les comités «bleus» et les circonscriptions de l'Opposition.

Des renseignements obtenus par la Presse Canadienne et confirmés par les fonctionnaires responsables du prochain recensement tendent à démontrer que le gouvernement a manœuvré pour pouvoir choisir les personnes qui obtiendront ces contrats, même dans les comités représentés par l'Opposition aux Communes, et ce en dépit de l'engagement du ministre des Approvisionnementnements Stewart McInnes.

Mis au courant du système, un organisateur conservateur du Québec estime « tout à fait normale » cette situation, qui permet de « récompenser légalement » les militants tories.

— PC

## Les députés qui profitent de voyages payés par des tiers devront rendre des comptes

■ OTTAWA — Les députés qui profitent de voyages payés par des compagnies et des gouvernements étrangers devront rendre compte de leurs déplacements, a indiqué hier aux Communes le leader parlementaire du gouvernement, M. Ray Hnatyshyn.

Le ministre a annoncé qu'il déposerait prochainement des amendements aux règlements des Communes pour réduire les risques, pour un élu, de tremper dans un conflit d'intérêts, inconciliable avec le mandat que lui ont confié ses électeurs.

On forcera ainsi les députés à rendre compte de leurs voyages lorsque les déplacements sont payés par une compagnie privée ou un pays étranger, comme cela arrive régulièrement.

En outre, un comité des Communes devra, d'ici la fin de l'année, fournir un rapport sur la façon de

tenir un enregistrement du travail rétribué de certains députés en dehors de leurs tâches parlementaires.

Au cours des années, en marge des associations parlementaires reconnues, une série de groupes d'intérêts ont fourni des voyages à des parlementaires, sans que le Parlement puisse en être informé officiellement.

La question est revenue récemment sur le tapis, après que l'association Amicitia Canada-Taiwan, un pays qui n'est pas même reconnu par Ottawa, ait fait voyager une brochette de députés en Asie.

« Depuis quelques temps, le public et les médias se sont inquiétés que l'acceptation de voyages à l'étranger crée, au minimum, l'impression d'un conflit d'intérêts potentiel », a soutenu M. Hnatyshyn.

— PC

**Assurez-vous une moisson abondante**

Achetez vos Obligations d'épargne du Canada; c'est l'un de vos meilleurs placements.

**PROFITABLES**

- 8 1/2% d'intérêt la première année.
- Taux minimum garanti de 6 1/2% chacune des six années suivantes jusqu'à l'échéance.

**SÛRES ET FACILES À ENCAISSER**

- Garanties par le Gouvernement du Canada.
- Encaissables en tout temps.
- Aucune pénalité d'intérêt à l'encaissement après les deux premiers mois.

**LIMITE D'ACHAT**

- \$75 000 par individu pour les achats au comptant.
- Pour les détenteurs d'obligations des émissions S-28 émise en 1973, S-31 émise en 1976 et S-33 émise en 1978, \$75 000 plus le montant correspondant à la valeur nominale de ces obligations.

**PÉRIODE DE VENTE**

- Du 23 octobre au 8 novembre 1985 inclusivement au comptant sans avoir à payer l'intérêt couru.

**8 1/2%**

la première année

Le ministre des Finances peut, à sa discrétion, mettre fin à la vente de cette émission en tout temps.

**Achetez vite les vôtres!**

**LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA**

Canada

## DEVANT UN COMITÉ PARLEMENTAIRE Banque Commerciale: Bouey est accusé d'avoir trompé le public

OTTAWA — La crédibilité du gouverneur de la Banque du Canada, Gerald Bouey, a été gravement mise à l'épreuve hier soir alors qu'il comparait devant un comité parlementaire.

**MAURICE JANNARD**  
de notre bureau d'Ottawa

Le député néo-démocrate, Nelson Riis, a accusé M. Bouey d'avoir trompé le public le printemps dernier en avançant que la Banque Commerciale était solvable.

« En tant que responsable du système bancaire canadien, vos déclarations sont importantes », a déclaré M. Riis.

Puis, il a ajouté: « Mais, en affirmant que la Banque Commerciale était viable, vous avez induit le public en erreur, peut-être de façon involontaire, mais vous

avez tout de même induit le public en erreur ».

Piqué au vif, M. Bouey a répondu nerveusement que sa déclaration du printemps dernier s'appuyait sur les propos du ministre des Finances et ceux de l'inspecteur général des banques.

« Je n'ai pas le pouvoir de vérifier les actifs des banques, a dit M. Bouey, je me fie aux experts de l'inspecteur général ».

Puis, il a mentionné qu'au moment du sauvetage de la Banque Commerciale, il croyait fermement que l'institution pouvait être sauvée.

De mars à août dernier, la Banque du Canada a prêté \$1,3 milliard à l'institution en difficultés.

L'échange entre M. Riis et le gouverneur Bouey a été le fait marquant hier du comité parlementaire qui étudie le bill C-79,

projet de loi qui vise à rembourser les déposants qui ont plus de \$60 000 dans la Commerciale.

Interrogé plus tard par les journalistes, M. Bouey s'est défendu d'avoir trompé le public. « Je ne mens pas à la population canadienne », a dit le dirigeant de la banque centrale sur un ton très sec.

Devant les députés, il a affirmé qu'à la lumière des deux récentes faillites bancaires, celle de la Commerciale et de la Northland, il devrait y avoir des changements dans la loi pour permettre à la Banque du Canada de jouer un plus grand rôle dans le système de vérification des actifs des banques à charte.

Le bill C-79 prévoit que les contribuables canadiens paieront \$879 millions pour rembourser les dépôts non-assurés de la Banque Commerciale.

## DANS LE DOMAINE DE L'ÉDITION La souveraineté culturelle canadienne remise en question

OTTAWA (PC) — Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a confirmé, hier aux Communes, que le gouvernement conservateur était prêt à remettre en question la souveraineté culturelle canadienne dans le domaine de l'édition lors des négociations sur le libre-échange avec les États-Unis.

Le débat a été entamé par l'opposition libérale et néo-démocrate aux Communes, qui a accusé le gouvernement de revenir sur les grandes lignes d'une politique protectionniste de canadienisation énoncées, en juillet dernier, par l'ex-ministre des Communications, M. Marcel Masse, lors d'une réunion du Comité des priorités et à Baie-Comeau.

Reprenant, hier, les grandes lignes d'une lettre signée par l'ambassadeur du Canada aux États-Unis, M. Allan Gottlieb, commentée par les médias, dans laquelle le diplomate recommandait au gouvernement de revenir sur sa décision de protéger outre mesure le commerce de l'édition canadienne, pour ne pas nuire à l'ensemble des éventuelles négociations sur le libre-échange, le chef libéral John Turner a demandé à M. Clark si cela ne signifiait pas la mort lente de cette industrie au Canada.

Puisque M. Gottlieb, dans sa lettre du mois d'août, avait fait état d'une transaction spécifique sur le point de se concrétiser et qui ferait passer une importante maison de Toronto, Prentice Hall of Canada Ltd., sous contrôle d'une firme américaine, la Gulf and Western Industries de New York, M. Turner a utilisé le même exemple.

« Quelle est la politique du gouvernement en regard de l'éventuel achat de Prentice-Hall? Qui parle au nom du gouvernement, le ministre suppléant des Communications (Benoît Bouchard) ou notre ambassadeur aux États-Unis (M. Gottlieb) », a demandé le chef libéral.

La réponse a été fournie par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, qui a indiqué, devant l'ambassadeur des États-Unis au Canada, M. Thomas Niles, présent dans les tribunes réservées aux invités du président de la Chambre, en compagnie du Procureur général américain, M. Edwin Meese, que la question de Prentice-Hall serait réglée par Investissement Canada, l'organisme gouvernemental chargé d'étudier, d'approuver ou de rejeter les prises de contrôle par les investisseurs étrangers.

Le leader libéral a ensuite ten-

té de savoir ce que le gouvernement avait l'intention de mettre sur la table lors de ces pourparlers sur le libre-échange et si l'industrie de l'édition était un de ces points. C'est là que la nouvelle façon d'envisager la souveraineté dans ce domaine a été donnée.

« Évidemment, a laissé tomber M. Clark, quelques-unes de nos industries culturelles sont intéressées à obtenir un plus grand accès aux différents marchés plus importants qu'offrent les États-Unis. Il y en a qui sont d'accord et bien sûr il y en a qui sont contre ».

À une autre question de la libérale Sheila Finestone, qui lui demandait si le fait de savoir que déjà les maisons d'édition américaines exportaient annuellement pour une somme atteignant \$600 millions au Canada ne l'inquiétait pas, le Secrétaire d'État a clarifié la nouvelle attitude de son gouvernement.

« La députée, a-t-il dit, devrait savoir qu'il y a un bon nombre d'entreprises canadiennes dans l'édition des livres et des périodiques qui sont intéressées à une plus grande part du marché et nos négociations avec les États-Unis devraient refléter ce désir. Nous voulons renforcer l'industrie canadienne et nous sommes déterminés à y arriver ».

## LES COUPURES BUDGÉTAIRES À RADIO-CANADA Juneau s'impatiente face aux restrictions du gouvernement

OTTAWA — À moins d'obtenir des fonds supplémentaires du gouvernement fédéral, la société Radio-Canada n'aura d'autre choix que de procéder à de nouvelles coupures dans le personnel, de même qu'elle devra réduire le contenu de sa programmation canadienne.

**MAURICE JANNARD**  
de notre bureau d'Ottawa

« Jusqu'à nouvel ordre, cette option (les coupures) s'applique toujours », a déclaré hier à LA PRESSE M. Pierre Juneau, le président de la société Radio-Canada.

Pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur, M. Juneau fait montre d'impatience devant les nouvelles restrictions imposées à la société d'État.

« L'an passé, tout le monde était d'accord pour faire un effort avec le gouvernement et pour participer à la réduction générale du déficit », a-t-il dit.

« Mais là, l'accumulation a atteint le stade du vase-remplie ».

La baisse de \$75 millions dans le budget de l'an dernier a entraîné la mise à pied de 362 personnes. Pour le budget de 1986-87, le ministre des Finances, Michael Wilson, a imposé une réduction supplémentaire de \$60 millions.

Comme le nouveau budget en-

tre en vigueur le 1er avril prochain, M. Juneau a affirmé que les licenciements devront être annoncés avant Noël afin de respecter les exigences du Code du travail.

Le ministre intérimaire des Communications, Benoît Bouchard, a été mis au courant officiellement vendredi dernier des plans de Radio-Canada.

Mais déjà, dans le rapport annuel publié il y a deux semaines, M. Juneau prévenait le public de la précarité de la situation.

Hier, ce dernier a indiqué qu'il continuera de défendre sa cause en public. M. Juneau veut faire comprendre au cabinet Mulroney que le budget de Radio-Canada a été amputé de \$400 millions depuis les sept dernières années.

Il a souligné que le ministre Bouchard avait réagi « avec sympathie » à son plaidoyer lors du tête-à-tête de la semaine dernière.

Interrogé hier par les journalistes à la sortie des Communes, M. Bouchard a convenu que la situation était difficile. « Je suis conscient quand même que \$60 millions représentent une somme importante pour Radio-Canada ».

Quelle que soit la solution trouvée, a dit le ministre, Radio-Canada doit maintenir la qualité de ses services et poursuivre ses objectifs.

M. Bouchard n'a pas voulu dire si les mises à pied étaient inévitables. « C'est une décision administrative qui revient à Radio-Canada », a-t-il précisé, en ajoutant que la réduction de personnel pourrait survenir même si on augmentait le budget de la société d'État.

**Conventions collectives**

Tout ce débat public entre Radio-Canada et le gouvernement intervient au moment où l'entreprise est en négociations avec la plupart de ses syndicats.

Pour la première fois depuis des années, Radio-Canada réclame des concessions de la part des syndicats.

Les mesures Wilson annoncées en mai dernier signifient, entre autres, que le budget des salaires de Radio-Canada sera diminué de deux pour cent. Près de 200 emplois seraient à nouveau menacés.

La direction songe à offrir un autre programme de retraite prématurée à ses employés, afin de réduire l'impact des licenciements.

D'autre part, une des solutions envisagées pour augmenter les revenus de Radio-Canada est de ne plus obliger l'entreprise à remettre les recettes excédentaires de publicité au gouvernement. L'an dernier, ce surplus a atteint \$35 millions, et on prévoit qu'il sera de \$4 millions cette année.

## L'accès aux documents du cabinet remet en question notre mode de gouvernement

OTTAWA (PC) — La décision de la Cour fédérale de donner accès aux documents du cabinet au Vérificateur général remet en question l'avenir des gouvernements par cabinet, a soutenu hier le ministre de la Justice John Crosbie.

« Cela soulève la question à savoir si les gouvernements par

cabinet peuvent survivre si toutes les discussions du cabinet peuvent être étalées devant le public », a expliqué hier en Chambre le responsable de la Justice.

Promettant une réponse pour cette semaine, M. Crosbie s'est cependant refusé d'engager le gouvernement à fournir au Vérificateur Kenneth Dye les documents qu'il réclame depuis trois ans sur l'achat de Pétrofinna par Petro-Canada en 1981.

« C'est un jugement d'une grande importance. C'est une question de principe, de soutenir M. Crosbie. Ce verdict (de la Cour) ne touche pas seulement Pétrofinna, mais pourra dans l'avenir être évoqué comme précédent », a indiqué M. Crosbie. Selon lui, le gouvernement n'aurait aucune raison d'empêcher la divulgation des documents touchant seulement cette transaction pétrolière, survenue sous un régime libéral.

Vendredi, le juge en chef associé de la Cour fédérale James Jerome affirmait que le droit du Vérificateur de scruter les dépenses publiques, pour faire rapport au Parlement, prévalait sur le droit à la confidentialité des discussions du cabinet.

En Chambre hier, M. Crosbie a soutenu qu'il était toujours à revoir la décision. « Les principes impliqués sont trop importants pour qu'on se décide à la hâte, mais je vous assure qu'il y aura décision cette semaine ».

Mais, pour les néo-démocrates Ian Waddell et Michael Cassidy, le gouvernement devrait immédiatement fournir toutes les données à M. Dye et cesser « de minauder et de s'enfermer » pour protéger la bureaucratie.

« Le Parti conservateur l'avait promis en campagne électorale », a lancé M. Waddell.

## Trudeau discutera avec le secrétaire du Commonwealth

OTTAWA (PC) — Un porte-parole du secrétaire général du Commonwealth, M. Shridath Ramphal, a confirmé hier que l'ancien premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, aura jeudi une rencontre avec M. Ramphal.

Les deux hommes devraient discuter de la possibilité pour M. Trudeau de contribuer aux efforts en vue d'amener le début de négociations entre l'administration blanche et les dirigeants noirs en Afrique du Sud.

M. Ramphal se trouve ces temps-ci à Windsor, en Ontario.

Il donne une série de conférences à l'université locale.

Il y a deux semaines, le premier ministre, Brian Mulroney, a invité M. Trudeau à représenter le Canada au sein d'un comité d'hommes d'État éminents venant des pays du Commonwealth.

Plusieurs noms ont été mentionnés à la suite de la proposition émise par le premier ministre d'Australie, M. Bob Hawke. En plus de M. Trudeau, il a été ainsi question de l'ancien président de la Tanzanie, M. Julius Nyerere, et de l'ancien premier ministre australien, M. Malcolm Fraser.

# ROND NOIR

**42**  
RELIANT FAMILIALES  
stock #50605 \$9543  
\* LOCATION: \$218<sup>00</sup>  
(48 MOIS)

**18**  
G.T.S.  
EURO-SPORT  
stock #50541 \$11600  
\* LOCATION: \$244<sup>61</sup>  
(48 MOIS)

Nous avons obtenu un rabais spécial de la compagnie CHRYSLER sur les modèles 1985 et nous avons pris la décision de donner ce rabais en entier. D'ici au 31 octobre 85 toutes les voitures porteuses d'un rond noir dans le pare-brise seront offertes à des prix « MIROBOLANTS » — C'est une épidémie au « ROND-NOIR ». PROFITTEZ-EN!

**BONNE NOUVELLE!**  
Dû au succès de cette promotion, nous la prolongeons jusqu'au 8 novembre 1985.

**24**  
NEW YORKER  
Ex stock #50113 \$16525  
\* LOCATION: \$368<sup>16</sup>  
(48 MOIS)

**12**  
LE BARON  
stock E50528 \$11527  
\* LOCATION: \$247<sup>31</sup>  
(48 MOIS)

**dollar-newman**  
LaSalle, Qué.  
8550, boul. NEWMAN, LASALLE Tél.: 363-5000 L'AutoBail

**LA BOUTIQUE**  
dunhill

## MÉLANGE UNIQUE DE 100 ESSENCES...

Confère une fragrance exclusive à notre eau de Cologne, lotion après-rasage, savon, et préparations capillaires.  
seulement à:

977, RUE STE-CATHERINE OUEST, MONTRÉAL  
TÉLÉPHONE: (514) 284-4004

## Pontiac a des p'tites nouvelles pour vous!

# \$2955

C'est pas compliqué: quand il s'agit de fiabilité, l'Acadian ne donne pas sa place. Elle a fait ses preuves, là où ça compte. Sur des millions de kilomètres de vraies routes. Après des dizaines de milliers d'automobilistes. Ce qui permet aujourd'hui à l'Acadian de vous offrir la tranquillité d'esprit en «équipement» standard. Et au plus bas prix qui soit pour une nord-américaine.

P.D.S.F. pour le modèle Scooter avec équipement standard. Taxe, immatriculation et frais de transport en sus. Le concessionnaire peut vendre moins cher.

**PLAN DE PROTECTION GM**  
3 ans/60 000 km  
MAINTENANT SANS SUPPLÉMENT

## Pontiac Acadian 86 ON FAIT ROUTE ENSEMBLE

## Une leçon qui vient de Verdun

Les élections qui se sont déroulées dimanche dernier dans 400 municipalités du Québec représentent autant d'événements locaux indépendants les uns des autres, sans qu'on puisse facilement en tirer de conclusions globales.

Malgré cela, Verdun représente un cas spécial. Et les réflexions qu'il engendre prennent une valeur de symbole: elles dépassent l'événement lui-même ou la municipalité elle-même. Il vaut la peine qu'on s'y arrête.

On se souvient que l'ex-maire Lucien Caron, qui sera bientôt l'ex-député, a quitté la mairie après avoir fait une espèce d'entente avec l'administration municipale de Montréal: Caron offrait Verdun à Montréal. Il se disait convaincu que la solution de l'annexion était la seule capable de régler les problèmes d'une ville aux taxes élevées, à l'évolution lente et aux insatisfactions nombreuses. Son discours semblait rejoindre les désirs d'un certain nombre de gens d'affaires de la ville-au-bois-dormant.

Mais voilà que des résistances commencent à s'organiser. Subitement, on compte les noms de six candidats à la mairie et de 62 autres aux postes de conseillers. Chez les six prétendants au trône, un seul se définit comme absolument annexionniste; les autres évoquent la possibilité d'un référendum ou même suggèrent qu'on repousse tout simplement la question.

Le débat a intéressé la population: il a attiré aux polls 60 p. cent des citoyens ayant droit de vote, ce qui représente un très fort pourcentage pour une élection municipale. Et la population a clairement indiqué son choix: elle a élu un maire anti-annexionniste, elle a accordé presque autant de voix à un autre candidat qui offrait de la consulter avant de la livrer à la ville voisine et elle a relégué au troisième rang le candidat qui voyait son avenir dans le sein de Montréal.

Le choix est-il le meilleur? Aux Verdunois d'en discuter entre eux. Ce qui peut intéresser le public témoin, c'est la résistance qu'a su opposer une population qu'on croyait amorphe à une proposition qui avait bien peu tenu compte d'elle.

Car enfin, la cour que Montréal a faite à Verdun avait un petit quelque chose d'indécrot: c'est un maire quittant les lieux du combat qui a négocié l'entente avec une administration riche, capable d'offrir de beaux cadeaux. Ce fut la grande scène de séduction sans consultation, sans réflexion, sans discussion préalable. Certains Verdunois ont pu espérer y trouver profit; mais d'autres ont senti qu'ils n'étaient pas respectés. Alors, ils ont refusé; c'était, probablement, histoire de respect plus que toute autre chose.

Il est possible qu'un débat puisse faire la preuve que Verdun aura beaucoup de mal à se tirer d'une situation peu reluisante; il est possible que l'annexion à une autre ville, Montréal ou une autre, puisse lui être d'un certain secours; il est certain que Montréal, qui conserve toujours le souci du nombre à cause du leadership qu'il lui faut exercer à la Communauté urbaine, y trouverait profit.

Mais les annexionnistes de Verdun et de Montréal ont oublié un détail: on ne peut servir la démocratie que dans le respect des gens qui la vivent. Il y a une manière de faire les choses dont on ne peut plus se passer. Fini le temps des gestes paternalistes où les chefs connaissaient, seuls, le bonheur de leurs troupes et savaient leur imposer. Fini le temps où l'on pouvait diriger les gens comme des enfants.

C'est vrai que Verdun connaît une évolution économique fort lente; mais son sens de la démocratie est en avance sur d'autres.

Jean-Guy DUBUC

## Le gouffre des frais médicaux

La santé n'a pas de prix, c'est bien connu. Mais les soins médicaux entraînent des coûts et ces coûts sont souvent disproportionnés par rapport aux soins. L'ancien ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a pris le taureau par les cornes en proposant que les patients paient une partie des soins médicaux.

La santé de personne ne sera mieux protégée si les finances de l'État s'enlisent dans des déficits irrémédiables. L'État doit aussi s'occuper d'autres problèmes et ses ressources ont des limites. Dans le cas de la santé, il semble que trop de dépenses sont inutiles.

Il suffit que quelqu'un ne se sente pas très bien pour qu'il entraîne des frais importants pour la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Il peut aller de consultation en consultation alors que d'autres doivent attendre des mois pour un rendez-vous de médecin. Or, l'universalité des services sociaux ne veut pas dire que des maux bénins doivent recevoir la même attention que les maladies graves ou que les âmes seules puissent trouver un peu de réconfort chez le premier médecin venu.

La solution aux recours abusifs des services de santé est l'instauration d'un ticket modérateur: chaque consultation entraînerait une dépense de la part du patient. Il ne s'agit pas de faire supporter les frais médicaux par les malades mais de faire réfléchir les malades imaginaires et d'écartier les maux triviales. Ce ticket modérateur n'a pas besoin d'être élevé: le prix d'un ou deux paquets de cigarettes ou d'un billet de cinéma. Bien entendu, les pauvres pourraient se faire rembourser cette somme.

L'idée d'un ticket modérateur est loin d'être nouvelle. Elle existe à la Régie du logement et a fait baisser le nombre de plaintes et de poursuites triviales. Les assurances connaissent un principe analogue sous la forme du forfait pour des dégâts au-dessous d'une certaine somme.

Il ne s'agit pas seulement de limiter le coût des services de santé. L'art de la médecine est mal utilisé si une partie est consacrée à des «patients» médicalement bien portants, étaient libérés de ce labeur de Sisyphe, les médecins pourraient mieux s'occuper des patients qui ont besoin de soins.

En effet, personne ne veut faire de compromis sur la qualité des soins médicaux au Québec, mais l'abondance des soins n'est pas synonyme de qualité. Chaque patient qui se rend chez un médecin mais qui pourrait tout aussi bien se soigner en restant quelques jours au lit, tend à en diluer la qualité. Il empêche les médecins de faire des examens un peu plus approfondis et de dépister des maladies graves un peu plus tôt.

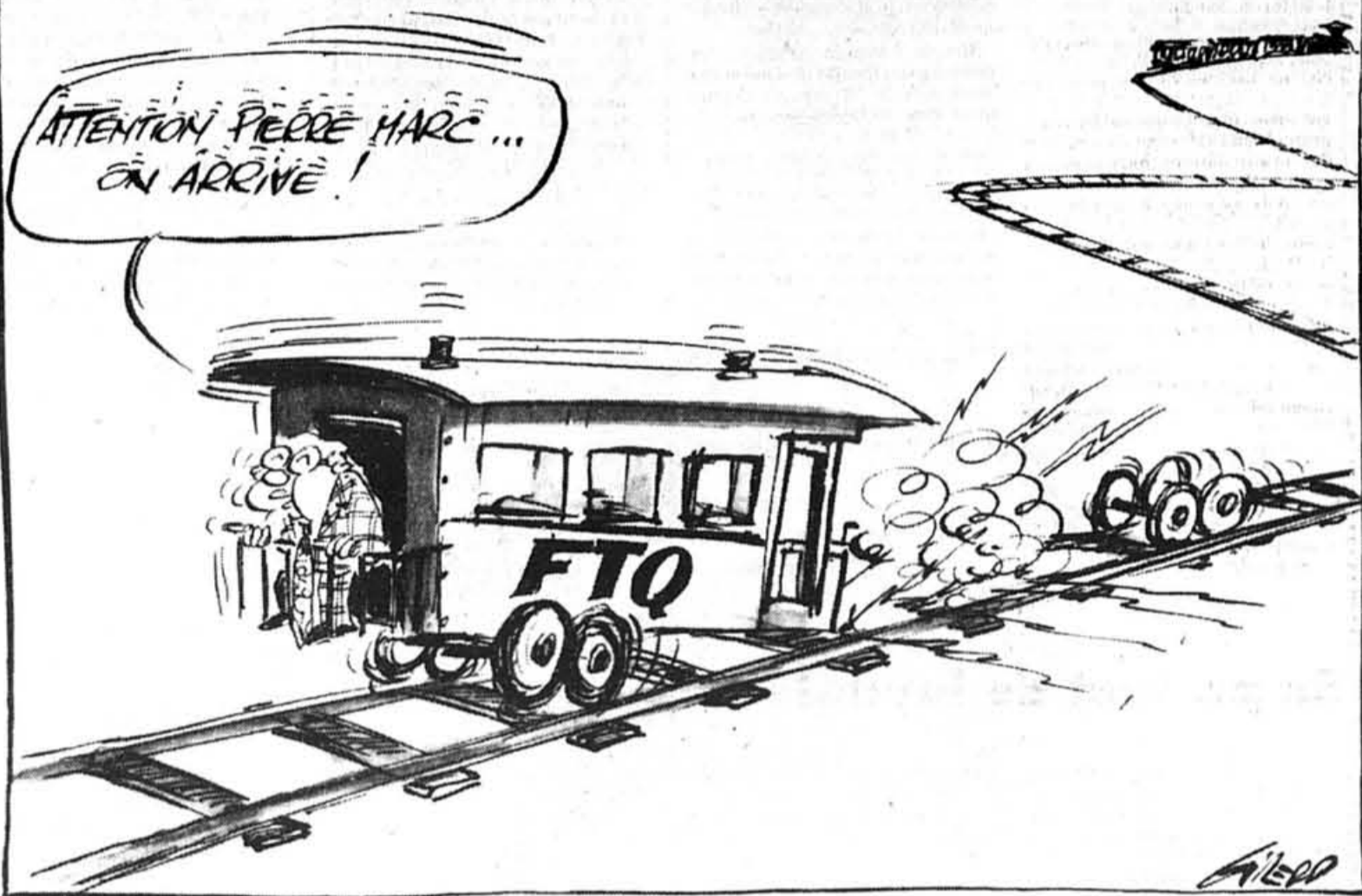
La question du ticket modérateur ne doit donc pas seulement être vue sous l'angle de l'assainissement des finances de l'État. Il faut aussi l'examiner du point de vue de l'amélioration de la qualité et de l'efficacité du système de santé. Un grand pas serait sans doute franchi en rendant chacun un peu plus responsable de sa propre santé.

Alors qu'il était ministre des Finances, M. Parizeau s'est heurté à un mur au sujet du ticket modérateur et il évoque le «courage politique» nécessaire pour en parler. Redevenu professeur aux Hautes études commerciales, il peut maintenant en parler plus à son aise.

Les candidats aux prochaines élections devraient aussi se sentir plus à l'aise. Une fois qu'ils seront élus, ils devront se soumettre à la discipline; mais pendant la campagne, ils peuvent se permettre un peu de «courage politique». En donnant aux électeurs l'occasion de réagir à une question aussi importante, ils donneraient un peu plus de profondeur aux élections.

Frédéric WAGNIÈRE

## Le Foutu Train du Québec



Droits réservés

## Colloque sur le bilinguisme (1) Une action concertée s'impose d'urgence

La Loi fédérale sur les langues officielles a constitué un grand pas vers l'avant sur la voie du bilinguisme au Canada, mais force est de reconnaître qu'elle n'a pas enrayer le phénomène de l'assimilation, et qu'il est devenu extrêmement urgent de se doter d'une

VINCENT PRINCE  
collaboration spéciale

véritable politique linguistique à l'échelle du pays. Cette politique devra impliquer véritablement le gouvernement d'Ottawa dans tous ses ministères et se conjuguer avec l'action des provinces et des municipalités, de même qu'avec des initiatives en provenance du secteur privé.

L'urgence de passer à l'action saute aux yeux. Les minorités francophones dans l'ensemble du pays sont à bout de souffle à force de combattre une assimilation galopante. Même la minorité anglaise au Québec commence à s'inquiéter sérieusement pour son avenir.

Cette conclusion générale se dégage du colloque organisé, ces jours derniers à Ottawa, par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, colloque qui réunissait justement des représentants

autant de la minorité anglophone du Québec que des minorités francophones des autres provinces.

De l'avis de tous les participants, il faut créer un contexte où non seulement des droits sont énoncés mais où des mesures concrètes sont prévues pour en garantir l'exercice. Et le coup de barre doit venir d'abord d'Ottawa. C'est à lui, en tant que gouvernement de tous les Canadiens, qu'incombe principalement la responsabilité de faire de ce territoire un lieu où les deux principales communautés linguistiques peuvent s'épanouir.

### Travail d'éducation

Evidemment, comme la grande majorité des services dont les groupes minoritaires ont besoin pour vivre en leur langue viennent des provinces ou des municipalités, la coopération de celles-ci reste indispensable et devra cesser de se mesurer au compte-gouttes. Il faudra trouver le moyen aussi pour l'entreprise de créer des emplois dans la langue minoritaire.

Les minorités elles-mêmes ne peuvent se croiser les bras. Elles ont notamment un important travail d'éducation à entreprendre au niveau de la population ou des gouverne-

ments. Dans bien des régions du pays, le bilinguisme est mal compris et les politiciens craignent constamment le ressac s'ils osent reconnaître des droits à la minorité. C'est le contraire qui se passe au Québec où les sondages démontrent que la population serait plus libérale que son gouvernement à ce chapitre.

En ce qui concerne la minorité francophone dans les provinces anglaises, la situation apparaît même, à certains égards, plutôt ironique. En effet, on note à travers le pays un engouement pour l'apprentissage du français avec des classes d'immersion qui ne parviennent même pas à répondre à la demande tellement celle-ci est considérable. D'un autre côté, on refuse à la communauté francophone les moyens de se maintenir. Avec qui converseront en français ces futurs anglophones bilingues? On ne peut parler de triomphe de la logique.

### Le rôle d'Ottawa

Les participants au colloque ont généralement reconnu qu'Ottawa a déjà fait un effort louable en faveur du bilinguisme. Mais, a-t-on noté, on en est encore largement à un bilinguisme de traduction et ce bilinguisme dans les ministères et agences du gouvernement central se limite en presque to-

talité au territoire de la capitale nationale et au Québec.

Il y a plus. La mise en oeuvre de la Loi des langues officielles se fait de façon plutôt incohérente. Les deux ministères qui en sont particulièrement chargés agissent isolément et les autres ministères se sentent peu concernés.

On ne sent pas, en somme, la volonté de tout un gouvernement derrière cette politique. Celle-ci devrait relever du bureau du premier ministre lui-même.

Ottawa devrait aussi faire comprendre dans ses relations avec les provinces qu'il entend jouer son rôle de chef d'orchestre pour la promotion du bilinguisme. M. Claude Ryan, qui participait au colloque, a suggéré qu'Ottawa devrait prendre l'initiative d'une conférence provinciale sur le sujet.

Ottawa, a-t-il soutenu, pourrait jouer un rôle extrêmement utile tout en respectant scrupuleusement les compétences provinciales.

Quoi qu'il en soit, on sentait que l'arrivée à Ottawa d'un gouvernement de la même couleur politique que la presse totalité de ceux qui dirigent les parlements provinciaux constituait pour les panelistes une occasion unique de réclamer cette action concertée.



## Lourd programme pour Peres et le roi Hussein

Il y a beaucoup de «mais» dans toutes les phrases qui se disent et s'écrivent à la suite du plan pour le Moyen-Orient, proposé par le premier ministre d'Israël, M. Shimon Peres, dans son discours aux Nations unies le 21 octobre.

Il y a des «mais» à la Knesset (Parlement israélien); il n'y a pas moins de restrictions mentales ou autres dans le discours du roi Hussein de Jordanie.

Le roi vient d'avoir avec Yasser Arafat, chef de l'OLP, des conversations empreintes d'une cordialité froide.

Il n'est pas facile d'accorder le chaud et le froid, l'eau et le feu, de donner de l'espoir aux Palestiniens, sans apeurer les Israéliens.

Au moment où M. Peres prononçait son discours, les efforts du roi de Jordanie, préalablement entrepris pour favoriser une solution diplomatique, paraissaient anéantis par des excès rageurs. Des-

truction des quartiers de l'OLP près de Tunis par l'aviation israélienne, détournement de l'Achille Lauro en Méditerranée, controverses entre les États-Unis et l'Italie, détérioration des rapports entre Washington et Le Caire, annulation d'une mission de l'OLP à Londres avaient marqué le calendrier d'octobre du cachet de la catastrophe.

Le 21 octobre, M. Peres présente à l'ONU un plan en sept points, dont l'originalité principale tient à la suggestion d'un forum international, auquel participerait la Jordanie. Le roi Hussein avait d'ailleurs déjà proposé le même «parapluie» international.

Parce qu'il est le chef du Parti travailliste, M. Peres passe pour plus enclin à l'ouverture que le Likoud, dont le concours lui est indispensable pour le maintien de la coalition gouvernementale. Peut-être a-t-il surtout mieux compris les

Israéliens, qui, autant que les Palestiniens, en ont assez des coups de force absurdes. Mais il existe à sa démarche des limites au-delà desquelles il ne peut aller, quelles que soient ses convictions personnelles profondes, du reste diversement analysées.

C'est ainsi qu'au cours du débat au Parlement israélien sur son plan de paix, M. Peres a dû donner des assurances qu'il avait cru pouvoir omettre à la tribune des Nations unies.

À cette occasion, il n'avait pas exclu l'OLP, nommément et de façon explicite, des négociations. Or, au parti dont il est le chef, le Likoud, l'idée d'un forum international, chère à M. Peres, n'inspire rien. La marge de manoeuvre du Pre-

mier ministre est étroite. Et le temps lui est compté.

La rencontre à Amman (Jordanie) entre le roi Hussein et Yasser Arafat offrait au chef de l'OLP l'occasion d'opter sans ambiguïté pour la voie diplomatique, après les incidents d'octobre, qui n'ont pas laissé de l'OLP l'image d'une association de bienfaisance.

Arafat ne peut pas se passer de la Jordanie. Et le souverain juge sans doute qu'une organisation «présentable», qui aurait renoncé à la violence, non seulement dans les intentions proclamées mais dans les faits, répondrait à la définition d'interlocuteur indispensable.

Autre interlocuteur indispensable: l'URSS. Les Israéliens n'en veulent pas. Leurs dispositions changeraient peut-être, si le problème de l'émigration des Juifs d'URSS était réglé. On sait seulement que quelque chose bouge de ce côté.

## La campagne électorale Objectifs imprécis

À l'aube d'une nouvelle campagne électorale, les différents chefs de partis multiplient les rencontres et les entretiens avec les électeurs dans le seul but de les «cour-tiser» et les amener à voter pour leur formation politique.

Il ne fait aucun doute que pendant les semaines qui vont suivre, chacun présentera son programme et ses objectifs. Toutefois, pouvons-nous espérer que de nouvelles propositions jailliront de chacune des organisations partisanes et que les électeurs pourront exercer un choix rationnel la journée du scrutin? Par exemple, à l'heure actuelle, le Parti libéral du Québec et le Parti québécois sont-ils vraiment différents l'un de l'autre? Leur programme ainsi que leurs idées à l'endroit du développement socio-économique du Québec ne sont-ils pas devenus sensiblement les mêmes? Ces formations auraient-elles tendance à ressembler aux partis politiques allemands imprégnés par le modèle des «catch all party»?

À notre avis, il existe présentement à la ligne de départ deux formations qui se ressemblent à plus d'un point de vue. Pourtant si le

PLQ et le PQ continuent de présenter à la population des objectifs vagues et des politiques sociales sans trop de contenu, les électeurs risquent fort de se compromettre et éventuellement avoir de la difficulté à distinguer l'une ou l'autre des familles politiques(...)

De nos jours, la richesse d'une campagne électorale dépend largement de la diversité de chacune des formations politiques. Les partis en liste jusqu'à maintenant doivent se détacher les uns des autres et développer un programme structuré afin que les électeurs puissent distinguer les forces en présence. Lorsqu'il y a trop de ressemblances sur le terrain électoral il devient difficile pour les gens d'exprimer leur préférence et par le fait même leur adhésion pour un parti.

Nous espérons que les différents chefs arriveront à bien définir leur position sur l'échiquier électoral. Ceci leur permettra de canaliser de nombreux appuis et les électeurs pourront enfin justifier leur choix le lundi 2 décembre 1985.

**Benoît CORBEIL**  
étudiant aux Études supérieures à l'Université de Montréal

## En parlant de loyauté

M. Michel Roy  
J'ai lu avec beaucoup d'attention votre éditorial du 25 octobre où vous taxez M. Johnson d'étroitesse d'esprit parce qu'il met en doute la loyauté du candidat libéral Gil Rémillard. Je suis en désaccord avec vous et voici pourquoi.

Dans une fédération politique, les intérêts des partenaires sont nécessairement différents et même divergents. Prenez le cas du pétrole de l'Alberta, des usines d'autos de l'Ontario, du bié de l'Ouest: chaque province envoie au Parlement fédéral des députés dont le rôle est naturellement de «tirer la couverture» de leur côté, car s'ils ne le font pas, leur province se fera manger la laine sur le dos.

Le tort de beaucoup de Québécois dans la fédération canadienne aura été d'envoyer à Ottawa des gens qui, sous prétexte de largeur de vues, ont fait une confiance aveugle aux autres partenaires. Combien de nos députés se sont proclamés «Canadiens d'abord»: ils allaient là pour administrer un beau grand pays, en oubliant leur coin de pays et en oubliant que les députés des autres provinces étaient là d'abord pour défendre les intérêts de leurs commettants. Parfois ils ne comprenaient tout simplement pas ce qui se passait, vu que tout était en anglais.

Où, M. Roy, un député québécois à Ottawa (et encore plus au

Québec) doit sa première loyauté au Québec et M. Johnson a raison de l'exiger comme prérequis.

D'ailleurs, c'est le drame du Québec dans la fédération canadienne: comme cette fédération est composée en pratique de seulement deux partenaires, elle ne fonctionnera jamais bien. Je m'explique.

Pour réussir, le fédéralisme exige plusieurs partenaires, de tailles différentes, de sorte qu'aucun ne puisse dominer l'ensemble. Or au Canada, la nation francophone (le plus petit partenaire) a toujours été et sera toujours dominée par le peuple canadien anglais (le plus gros partenaire). C'est la loi du nombre, la loi du plus fort.

C'est pour cela qu'on peut très bien être sincèrement fédéraliste tout en étant foncièrement souverainiste: on accepte le défi du fédéralisme, actuellement, parce que la majorité des Québécois l'a décidé en mai 1980. Mais comme on sait que la fédération canadienne est et restera «déséquilibrée», on continue de croire et de souhaiter qu'elle sera remplacée par un «marché commun» de deux ou cinq pays souverains. René Lévesque appelait cela la souveraineté dans l'association. Il n'a pas été compris, mais le temps lui donnera raison.

**O. PERRIER**  
Saint-Denis

## Des réformes à espérer?

Lettre ouverte à M. Robert Bourassa et à M. Pierre Marc Johnson.

C'est la campagne en vue des prochaines élections. Les deux partis nous feront connaître leur programme. Quelle y sera la place des projets qui seraient de nature à nous redonner des familles régulières, un système d'éducation à base de principes humains et chrétiens: instruction religieuse, for-

mation à la discipline et à la maîtrise de soi, un patriotisme éclairé, etc.?

Des réformes qui nous feraient une province où il ferait bon de vivre, parce que les citoyens y seraient plus humains et plus chrétiens.

J'attends pour décider de mon vote.

**Léo BLAIS**, évêque  
Montréal

## Une véritable surprise

Quelle ne fut pas ma surprise de lire en cette première page du mercredi 16 octobre 1985 de votre journal que le livre de Jean Chrétien était déjà un «best seller».

J'aurais préféré voir le magnifique sourire de Pauline Harvey, une grande et véritable écrivaine, qui venait de remporter le prix de l'Académie canadienne-française avec son troisième roman, *Encore une partie pour Berril*.

Elle figurait plutôt à la page 1 du

cahier C. Peut-être est-ce une erreur de cahiers? Pourquoi tout ce tapage publicitaire autour de l'autobiographie de Jean Chrétien, qui somme toute, n'intéresse personne sauf quelques rares lecteurs en mal de potins politiques?

Bravo Pauline Harvey et votre livre deviendra sûrement le «best seller» des lecteurs avertis.

**Chantal F. HÉBERT**  
auteur-éditeur  
Montréal

## Un défi très important

M. Jean-Guy Dubuc

Je suis une personne atteinte d'une maladie neuro-musculaire et un des représentants du Québec au Conseil d'administration de l'Association canadienne de la dystrophie musculaire.

J'ai lu avec intérêt vos commentaires intitulés: «Un téléthon, c'est la noblesse des émotions», en page éditoriale du 3 septembre dernier concernant le téléthon de la Dystrophie musculaire.

L'analyse que vous faites d'un tel événement mérite réflexion. Cependant, il me semble que le spectateur et même l'analyste peuvent difficilement être conscients de l'ensemble de la problématique que sous-tend la diffusion de ce téléthon et j'aimerais donc ajouter à vos propos quelques réflexions personnelles qui, je l'espère, ennobleront davantage la perception d'une telle manifestation.

Les activités de l'ACDM occupent un champ beaucoup plus large que son nom ne semble l'indiquer. En fait, une quarantaine (40) de maladies neuro-musculaires sont représentées par l'Association. Ces maladies ont en commun qu'elles sont transmises héréditairement, s'attaquent au système musculaire et sont évolutives.

Mais au-delà de ces traits communs, chaque maladie comporte des caractéristiques propres qui la rendent unique et empêchent toute généralisation. (Pour plus d'information, la clinique des maladies neuro-musculaires de l'hôpital Marie-Enfant vient de faire paraître un excellent volume ayant pour titre «Les maladies neuro-musculaires de l'enfant».)

Le défi que doit alors affronter l'Association en est un de taille: voir à ce que la recherche progresse pour chacune de ces diverses maladies et, en attendant une cure quelconque, faire en sorte de rendre la vie des personnes atteintes et de leur famille la plus normale possible. Si la recherche accapare 60% du budget de l'Association, c'est que ces maladies, outre le fait de handicaper lourdement les personnes qu'elles frappent, conduisent dans bien des cas vers une mort prématurée. Pour beaucoup de parents qui voient leur enfant atteint d'une de ces maladies, seule la recherche alimente leur espoir de jours meilleurs. Or, qui dit recherche, dit fonds de recherche. Où trouver l'argent nécessaire? Autrès des gouvernements même si les citoyens sont déjà trop taxés?

S'il suffisait de mettre le nom de l'ACDM dans un bottin téléphonique

que pour recevoir des dons, personne ne se casserait la tête pour trouver un moyen efficace de solliciter les gens. Malheureusement, la réalité est tout autre. Personne ne donne à une association qui n'est pas connue et dont on ne connaît pas la cause qu'elle défend. En ce sens, l'ACDM a acquis au cours des années, grâce aux efforts acharnés de milliers de bénévoles, sa réputation et a su sensibiliser le vaste public sur l'urgence d'agir en matière de maladies neuro-musculaires. L'Association s'est associée à des gens bien connus du monde du spectacle, des affaires et du travail (pompiers) pour donner plus de crédibilité à son œuvre.

Si le fait d'être reconnu constitue un avantage certain, il faut garder à l'esprit que la capacité de donner des gens est limitée. Il est donc nécessaire de constamment redoubler d'ingéniosité et d'efforts pour rester dans la course et se tailler une place sur ce marché où la concurrence de dizaines d'autres associations ayant des objectifs louables est très forte. Parlé de marché et de concurrence peut sembler rude quand on parle de charité mais n'est-ce pas les fondements mêmes de notre système capitaliste?

En 1985, la sollicitation ne se fait plus nécessairement comme il y a cent ans. Certains se financent par des bingo, des loteries, des spectacles, etc...

L'ACDM a privilégié le téléthon comme moyen de sollicitation et de sensibilisation. Contrairement à d'autres types de maladies, il n'est pas facile de décrire la réalité d'une personne atteinte de dystrophie musculaire de Duchenne ou d'atrophie spinale par exemple. La télévision est donc un excellent outil d'éducation puisqu'une image vaut mille mots. Cependant, la production québécoise du téléthon n'insiste pas démesurément sur les aspects forcément négatifs de ces maladies et elle s'efforce de donner aussi une image positive en montrant des gens actifs, heureux et souriant à la vie.

Le Québec est durement frappé par les maladies neuro-musculaires puisqu'environ le tiers des Canadiens atteints y vivent. Le succès qu'a connu le dernier téléthon encourage donc tous ceux qui ont œuvré pour cette cause et encore plus particulièrement les gens atteints et leur famille, car, comme l'a si bien chanté Jean Ferrat: «C'est beau la vie».

**St-Jean BOLDUC**  
avocat

## Les droits des animaux

J'ai visionné dernièrement au réseau Radio-Canada le documentaire «Ce ne sont que des bêtes», dans lequel on s'interroge à savoir si les animaux ont eux aussi des droits, et où on fait également l'étalage de droits excessifs que se donnent certaines personnes envers eux. Cela va entre autres de la sadique pratique du gavage des oies jusqu'à des expériences faites en laboratoire, qui sont d'une sordeur incroyable et qui font souffrir les animaux le plus souvent inutilement. Plusieurs de ces pratiques sont loin d'être essentielles.

Alors je me demande ce qui ne va pas avec les humains. Comment se fait-il que quelques-uns

d'entre nous semblent se foutre de la douleur physique qu'un animal peut éprouver? Est-ce effectivement du «je-m'en-foutisme»? (...)

Je comprends mal que certains humains se permettent d'expérimenter, pour qui et au nom de qui, mille et une choses sur les animaux.

Des expériences sur les bêtes peuvent s'avérer nécessaires dans des cas absolument extrêmes, mais encore là c'est discutable. Est-ce une question d'évolution et de gens évolués? De toute manière, c'est atrocement révoltant.

**Huguette ST-JEAN**  
Montréal

## La décision d'un assuré

Ministre des Finances  
Québec

Je suis âgé de 42 ans, électricien dans la région de Montréal et père de deux enfants (...) de quatre ans et trois ans.

J'étais jusqu'à ce matin détenteur d'une police d'assurance-vie familiale de la compagnie d'assurance CrownVie au montant de 100000\$. J'ai été averti par cette compagnie que dorénavant je devrais ajouter au montant mensuel de 114,46\$, la taxe de 9 pour cent (taxe de 9 pour cent sur la partie «risque» d'une prime d'assurance).

Ce matin, je suis allé signer à ma banque un document afin d'annuler tout futur chèque o-matique pour cette assurance, ou le moyen de survie de ma famille advenant mon décès.

Donc, M. le Ministre, si d'après vos calculs vous croyez qu'il en coûtera moins à l'État de pourvoir au bien-être de ma famille après mon décès, ainsi soit-il! 2 plus 2 égalent? Encore heureux que cette taxe ne s'applique qu'aux vivants seulement.

**Gilles MORIN**  
Pointe-aux-Trembles



Lysiane Gagnon

## Le culte du chef

Indépendamment de la valeur personnelle de Pierre-Marc Johnson, il y a un aspect troublant dans le sondage CROP-LA PRESSE qui fait état d'une spectaculaire remontée du Parti québécois... remontée qui semble due exclusivement à la popularité de son chef.

Non pas que ledit chef soit indigne de cette confiance: M. Johnson est un homme de qualité, tout comme d'ailleurs M. Bourassa, qui ne mérite pas l'atroce réputation qu'on lui a faite en certains milieux.

Le problème, c'est que d'aussi larges fractions de l'électorat semblent avoir radicalement changé d'idée, et en fort peu de temps, sur le gouvernement sortant, et cela, à cause simplement de la personnalité du nouveau chef. Pis encore: à cause simplement de ce qu'on perçoit, à la télévision, de cette personnalité.

M. Johnson vient tout juste d'être élu à la tête de son parti. Il n'a pas eu l'occasion d'exercer vraiment le pouvoir. Il n'a même pas siégé en chambre à titre de premier ministre. Il multiplie les déclarations vagues. On ne sait pas du tout, sinon par intuition, quel genre de premier ministre il ferait exactement. On n'en sait guère davantage sur ses intentions législatives. On ne sait pas non plus comment se concrétiserait son nouvel engagement «fédéralisant».

Rien n'est clair, comme l'illustre cette autre donnée du sondage: 43 p. cent des gens croient que le PQ n'est plus souverainiste et 34 p. cent croient qu'il l'est encore. De deux choses l'une: ou bien la moitié de l'électorat se trompe, ou bien les deux moitiés ont raison et alors la politique du PQ est ambiguë plus que cela n'est permis.

Ainsi s'en va-t-on à grands pas vers l'échéance du 2 décembre sans savoir de quelle façon au juste l'un des deux grands partis susceptibles de former le gouvernement entend exactement procéder dans ses rapports avec le Canada. (C'est une chose que de dire qu'on va négocier. C'en est une autre que de négocier de bonne foi, avec habileté et compétence. Si un gouvernement péquiste — ou des éléments qui comptent au sein du gouvernement — voulait faire la preuve que le Québec ne trouve pas son compte au sein du régime fédéral, aurait-il intérêt à en venir à une entente acceptable aux deux parties? Quiconque a déjà fait partie du moindre comité de négociation syndical ou patronal sait qu'il y a mille et une façons de négocier autour d'un même texte.)

Suis-je trop cérébrale? Ou ai-je une conception trop pointilleuse de la démocratie? Cet engouement pour le nouveau chef du PQ m'inquiète, dans la mesure où il semble reposer sur des évaluations extrêmement superficielles, et procéder d'une campagne de marketing où la manipulation est plus poussée que jamais auparavant. Une campagne exclusivement axée sur un thème qui a l'air neuf parce qu'il porte sur un beau jeune homme sympathique et bien à la mode, mais qui est un vieux, vieux thème québécois: le culte du chef. Le culte du chef, comme dans Drapeau, comme dans Duplessis.

Cette fois, le culte du chef repose non pas sur l'autoritarisme et la vieille démagogie de basse cour, mais sur des techniques infiniment plus sophistiquées, en comparaison desquelles les fameuses cassettes de Robert Bourassa, dans les années 70, n'étaient qu'un jeu d'enfant.

À l'époque, au grand scandale des journalistes, le Parti libéral faisait parvenir aux stations de radio des extraits de discours pré-enregistrés sur magnétophone. Maintenant, c'est autrement plus raffiné. On ne préfabrique plus seulement le son, mais l'image: de jolies images mises en scène pour le bulletin de nouvelles quotidien. Les caméramen n'ont qu'à tourner.

Le décor est planifié: par beau temps, le chef péquiste rencontre les journalistes dans un décor champêtre: ciel bleu, herbe verte, image d'optimisme et de sérénité. Ou alors c'est un décor de PME. Image d'entrepreneurship. Ou un groupe de vieilles personnes. Image de compassion.

Le 31 novembre, M. Johnson traîne les caméras dans des maternités, avec des enfants qui ne pourront voter que dans 14 ans, histoire d'être photographié à la télévision entouré d'enfants maillés pour l'Halloween... à la belle image «cute». Autre émouvante image: M. Johnson achetant dans un magasin de jouets un cadeau pour sa fille dont il fêtera le lendemain en famille l'anniversaire, s'abstenant pour l'occasion de faire campagne. Son organisation a évidemment pris soin de bien le faire savoir, de manière à renforcer l'image du jeune-père-de-famille-qui-s'occupe-des-enfants. (À l'insu des journalistes, toutefois, et même dit-on de ses propres organisateurs, M. Johnson est allé ce jour-là faire campagne dans le comté de Verchères.)

Il y a 122 députés à élire et 29 postes de ministres à pourvoir. Même si, dans notre régime parlementaire, le premier ministre jouit d'énormes pouvoirs, il reste qu'un gouvernement c'est une équipe. Un premier ministre ne peut diriger à lui tout seul tous les ministères!

Or, que voit-on, du côté du PQ? Une campagne où l'on fait totalement abstraction du parti, dont le sigle disparaît ou est à demi-caché; une campagne qui fait abstraction du programme du parti, dont on ne sait plus rien; une campagne où les rencontres avec les militants semblent étrangement limitées, comme pour empêcher la télévision de filmer des scènes d'assemblées qui rappelleraient trop le PQ de l'époque militante.

Même les ministres, dont la plupart pourtant le resteront si le PQ forme le prochain gouvernement, sont écartés du champ des caméras, même pour annoncer des projets qui relèvent de la marche interne de leur propre secteur: un projet sur les services de santé était annoncé hier par le premier ministre et non par le ministre responsable, lequel se tenait à l'écart, parmi la foule, comme un badaud parmi d'autres.

C'est le candidat dans Deux-Montagnes, M. Yves Lauzon, qui a le mieux résumé la situation: il ne se présente pas comme le candidat du PQ, mais comme «le candidat de Johnson». Pierre Marc Johnson n'est plus seulement un homme, il est le parti à lui tout seul!

Qu'on me comprenne bien: je ne dis pas que M. Johnson ne ferait pas un bon premier ministre. Ce que je n'aime pas, c'est qu'on nous le présente comme s'il flottait dans l'air tout seul, comme s'il n'avait rien à voir avec son parti, ni avec ses collègues qu'il a lui-même confirmés dans leurs fonctions ministérielles, ni avec le gouvernement auquel il a été associé de près, à titre de ministre, pendant huit ans! Cela me donne l'impression qu'on nous prend pour des imbéciles.

Il y a des gens qui trouvent formidable qu'on soit, comme ils disent, «en train de passer à un régime présidentiel». Pas moi. Il est toujours nocif que trop de pouvoirs soient concentrés entre les mains d'un seul homme. D'ailleurs, le «vrai» régime présidentiel, aux USA par exemple, repose sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le Congrès. Ici, tous les pouvoirs sont entre les mains du chef de la majorité parlementaire. Cela rend le culte du chef encore plus mal venu.

Dans le journal de samedi,  
vous découvrirez comment cet  
homme fait rouler  
ses affaires, même s'il est  
toujours à la course.



Et comment, à Noël, vous pourrez épargner plus de  
475 \$ à l'achat d'un ordinateur personnel Apple.



Apple et le logo Apple sont des marques déposées d'Apple Computer, Inc.

**N.B.**  
• Prière de retourner ce journal aux lettres d'habitués si vous ne pouvez pas le retourner à des adresses autres que LA PRESSE. Le contenu est de nature à être divulgué.  
• Les correspondants doivent inscrire soigneusement leurs noms, adresses et numéros de téléphone.  
• LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, et à retourner les lettres non publiées ou autres documents non publiés.  
• L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions.  
• Tout ce qui apparaît dans les pages de LA PRESSE est révisé et corrigé en fonction des lettres selon l'espace disponible.  
• Si possible, écrire à la machine, à double interligne.  
• Prière d'adresser vos lettres à: M. Jean-Guy Dubuc, LA PRESSE, C.P. 2000, 1100, Place d'Armes, Montréal, H2Y 5A1.

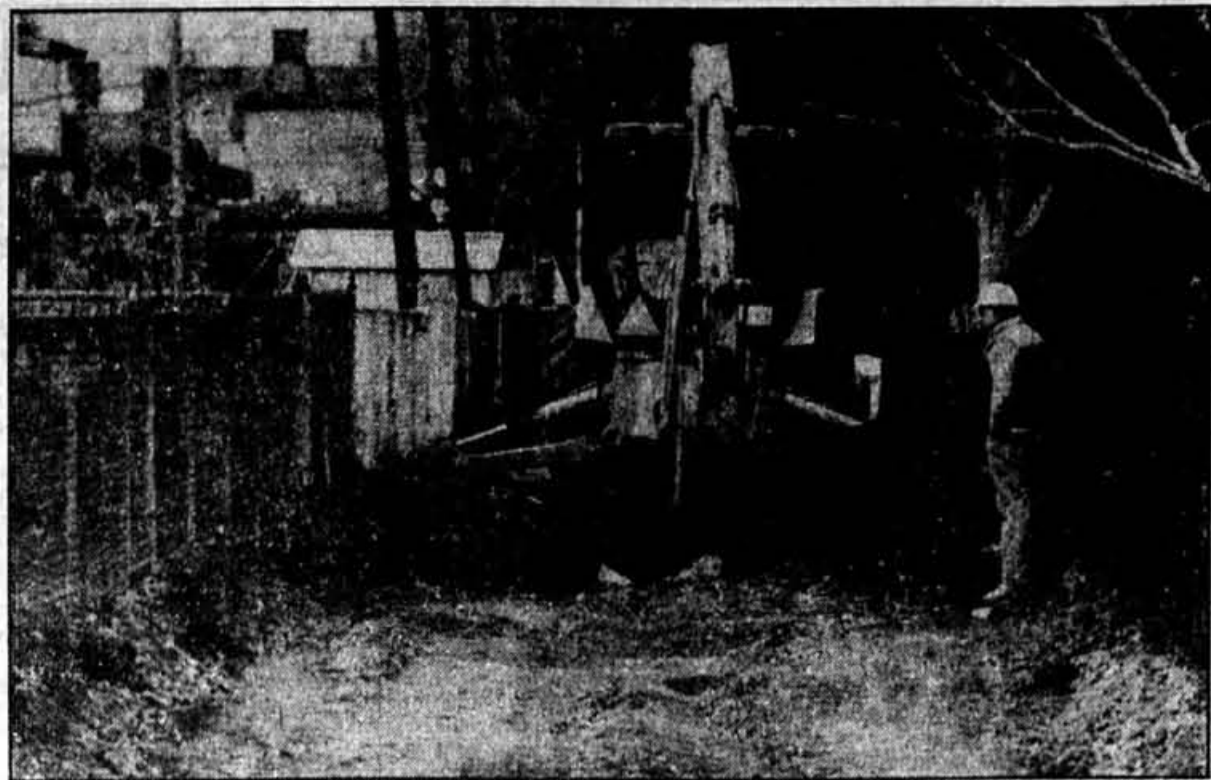
# FIDUCIE HOUSEHOLD

**PRÉSENTE**  
**LA LIGNE RÉSERVÉE**  
**AUX HYPOTHÈQUES**

**1-800-361-3764**

À MONTRÉAL, COMPOSEZ 288-0693  
 DISPONIBLE MAINTENANT DANS TOUT LE QUÉBEC  
 APPELEZ POUR OBTENIR DES TAUX CONCURRENTIELS SUR LES  
 1<sup>RE</sup> ET 2<sup>E</sup> HYPOTHÈQUE

 FIDUCIE HOUSEHOLD



Après qu'on ait débranché ou brisé leurs arbres, des propriétaires de la 6e avenue se faisaient dire qu'ils devront probablement déplacer leurs clôtures. photo Réal St-Jean, LA PRESSE

RUELLE DU QUARTIER SAINT-MICHEL

## Les résidents se font dire qu'ils devront déplacer leurs clôtures

On discutait fort, hier après-midi, dans la ruelle bordant la 2e et la 6e avenue, dans le quartier Saint-Michel où les événements sont en train de tourner au vinaigre. La Ville de Montréal y fait canaliser et paver une ruelle contre la volonté claire d'une majorité de propriétaires riverains.

### MARIANE FAVREAU

Après qu'on ait ébranché ou brisé leurs arbres, enfoncé leur clôture, se plaignent-ils, voilà que des propriétaires de la 6e avenue se faisaient dire, hier, qu'ils devront probablement déplacer leurs clôtures. Si bien que même les plus patients commencent à prendre la mouche.

Comme LA PRESSE le rapportait le 31 octobre, camions et pelles mécaniques se sont amenés sans avertissement, il y a deux semaines, pour transformer une étroite ruelle de verdure en une vraie ruelle pavée. Elle passe à l'arrière de la 2e et la 6e avenues, entre les rues Everett et L.-O. David.

Aucun propriétaire de la 6e avenue ne voulait de cette ruelle (puisqu'ils ont des entrées de garage sur rue) et des proprios de la 2e avenue s'y opposaient aussi, selon deux pétitions récentes. « Si en plus de nous imposer une ruelle, et des taxes supplémentaires, la Ville abîme nos arbres et empiète sur nos terrains, ça va aller mal », se plaignent-ils.

Et que dit le conseiller municipal du quartier, M. Marc Beaudoin? « Il n'a pas le temps de s'occuper de nous », rétorque Mme Carmella Fortin qui ne sait plus à quel saint se vouer. S'agit-il d'une expropriation ou de la reprise normale de terrain appartenant à la Ville?

Vérifications faites à la Ville, quelques clôtures de la 6e avenue empièteraient légèrement sur le terrain municipal alors que celle de la 2e avenue sont plutôt placées en retrait. Quoi qu'il en soit, les proprios attendent un avis de la Ville avant de déplacer leurs clôtures.

Cette ruelle qui commence et finit sur la 2e avenue, et longe à peine une douzaine de maisons entre ses deux « coudes », avait une allure campagnarde avec ses deux ornières de gravier entre lesquelles poussait le gazon. Pourquoi vouloir la bétonner, se demande-t-on, et au profit de qui?

Le conseil municipal a voté des crédits de \$121 000 pour en faire une vraie ruelle « de ville ». Le coût en sera ensuite réparti entre tous les proprios sous forme de taxes. Des propriétaires assurent qu'ils vont contester toute hausse de taxes due à cette ruelle.

**285-7111**  
 LES ANNONCES CLASSÉES

POUR VENDRE  
 VITE, VITE, VITE  
 IL ME FAUT LA PRESSE!

 la presse

ARGENT DISPONIBLE

Problèmes de liquidités?  
 Prêts commerciaux à court terme seulement  
**TAUX CONCURRENTIELS**  
 Pour renseignements, appeler  
 Rapid Finance Co. Ltd. 342-4488

VOYAGES  
**TRAVELAIDE**  
 LA  
 PREMIÈRE  
 AGENCE DES  
 QUÉBÉCOIS

## Mon pays, c'est l'hiver.

Mon pays, c'est l'hiver.

Une bonne tempête de neige vous donnera toutes les raisons au monde pour posséder une Suzuki Samurai.

La Samurai est beaucoup plus qu'un véhicule de belles randonnées. Sa versatilité extraordinaire en fait le passe-partout par excellence de nos hivers québécois. Aucune voiture économique ordinaire n'oserait s'y comparer.

Embrayez la transmission standard à 5 vitesses et voyez son moteur nerveux de 1,3 litre vous transporter sûrement. Pour plus de traction, passez de 2 à 4 roues motrices sans vous arrêter. Appréciez ses pneus radiaux toutes saisons. Arrêtez à l'aide de ses freins assistés à disques avant. Vous avez laissé, loin derrière vous, les

voitures économiques ordinaires.

La finition intérieure de la Samurai vous déroutera. D'abord, quatre adultes y prennent place confortablement. Ses sièges baquets à l'avant sont munis de dossiers réglables et à positions multiples. Son système de chauffage/dégivrage à 3 temps avec bouches de dégivrage latérales et son dégivreur arrière (standard sur les modèles à toit rigide) vous gardera bien au chaud peu importe le temps qu'il fait.

La Suzuki Samurai 1986. Lorsqu'on considère sa versatilité, sa qualité et son prix, c'est un choix tout à fait logique.



Faites l'essai de la nouvelle Suzuki Samurai 1986.

**SUZUKI 4X4**

La Samurai comporte des avantages qui la rendent praticable autant sur route qu'"hors-route". Cette possibilité fait que sa conduite et sa tenue de route sont différentes d'une auto ordinaire. Tout comme

le profil abaissé d'une voiture sport ne lui permet pas de bonnes performances hors-route, la Samurai n'est pas conçue pour prendre des virages à la même vitesse qu'une voiture conventionnelle.

**JOLIETTE**  
 Suzuki Joliette  
 800 Visitation  
 756-1210

**LAVAL**  
 Centre de l'Auto 2020 Inc.  
 2020 boul. des Laurentides  
 668-2020

**LAVAL**  
 Bauer Automobiles Ltée  
 37 boul. Ste-Rose  
 628-6904

**TRACY**  
 D.R. Auto Select Inc.  
 225 Route Marie-Victorin  
 742-2777

**PIERREPONDS**  
 Auto Torium Limitée  
 14350 ouest boul. Gouvin  
 620-7931

**ST-HUBERT**  
 St-Hubert Automobiles Ltée  
 2755 Montée St-Hubert  
 676-0239

**ST-JEAN**  
 Automobiles Robert Parent Inc.  
 225 Jacques Cartier Sud  
 347-9011

**BLAINVILLE**  
 Centre 1260  
 1260 boul. Labelle  
 434-1290

**LACHINE**  
 Lachine Suzuki Inc.  
 2075 Notre-Dame  
 634-7268

**ST-HYACINTHE**  
 Autos Léonard Gariépy Enr.  
 705 boul. Laurier C.P. 308  
 774-1332

**SHERBROOKE**  
 Gilles Lemire Auto Inc.  
 1681 ouest King  
 569-7528

**DRUMMONDVILLE**  
 Valois & Frères Auto Inc.  
 125 boul. Lemire ouest  
 478-8148

**CAP-DE-LA-MADELEINE**  
 Raymond LaRochelle Automobiles Enr.  
 380 rue Thibault  
 375-7111

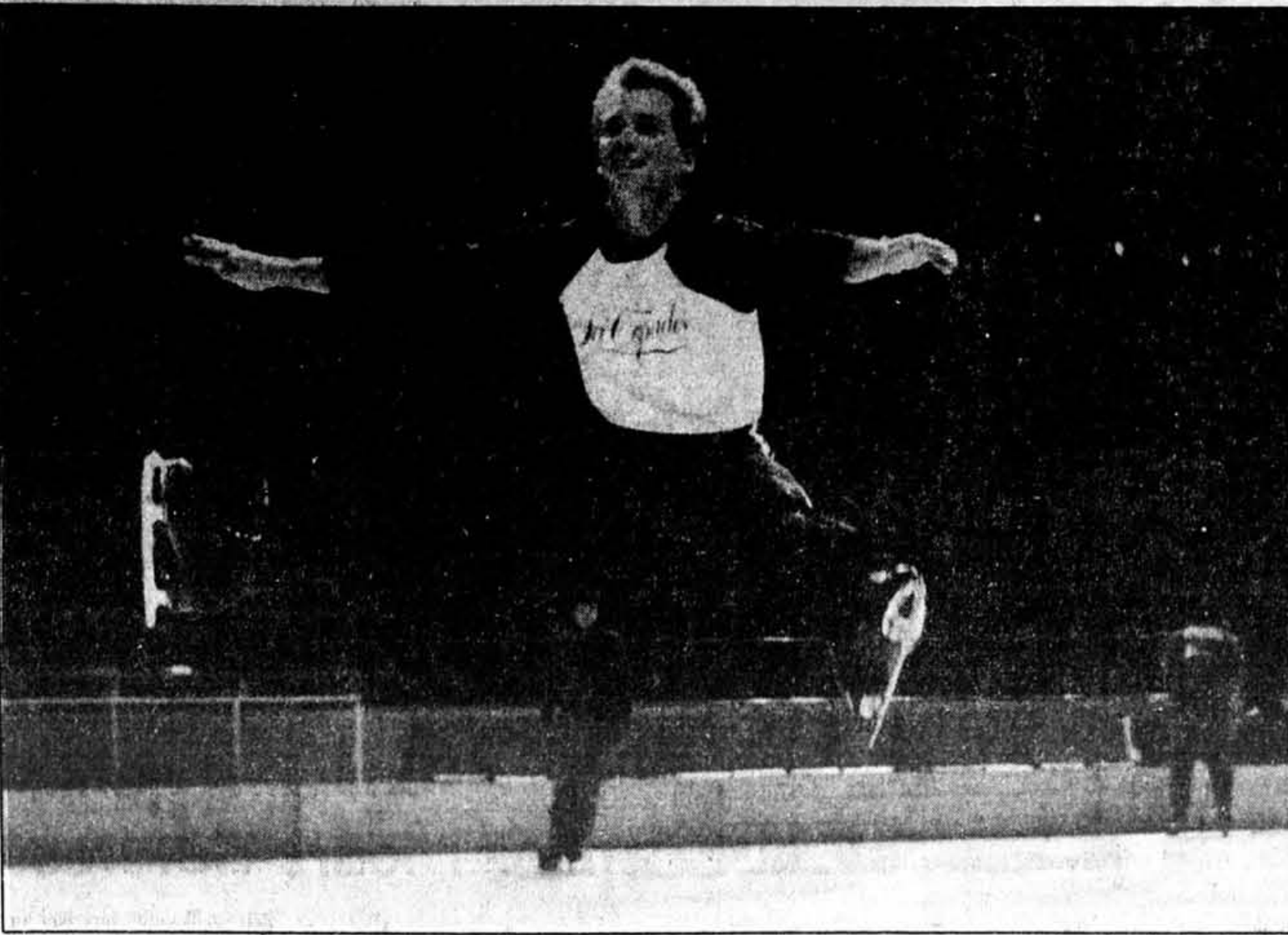
**ST-LÉONARD**  
 Auto CIn Suzuki  
 7705 Le Mans  
 254-6068

**GRANBY**  
 Les Automobiles Serge L'Italien Enr.  
 872 Dufferin  
 372-2368

**VICTORIEVILLE**  
 Automobiles Pierre Methot Inc.  
 570 ouest Notre-Dame  
 788-6461

**STE-AGATHE**  
 Automobile Giroux-Labelle Inc.  
 76 Préfontaine est  
 326-1618

**VALLEYFIELD**  
 Gilles Caron Automobiles Inc.  
 336 Boul. Langlois  
 371-8511



Le jeune Daniel Béland, soliste des Ice Capades, dans une démonstration de haute voltige digne des grands patineurs.

photo Pierre McCann, LA PRESSE

## Les Ice Capades offrent deux nouvelles vedettes canadiennes aux Montréalais

Les Ice Capades sont en ville! D'ailleurs, hier midi, nous avons eu droit à un avant-goût du spectacle que la troupe de 80 patineurs-experts présente au Forum de Montréal jusqu'au 12 novembre. Et aussi des performances de ses deux têtes d'affiche canadiennes: Daniel Béland et Kay Thomson. À vous en couper le souffle!

### GEORGES LAMON

Il a suffi de quelques minutes d'une démonstration étonnante de la part de ces deux jeunes gens au palmarès sportif impressionnant, pour déjà s'imaginer le spectacle qu'offrira la troupe à un public toujours prêt à applaudir les performances de leurs idoles.

Daniel Béland, âgé de 25 ans, en est à sa première année avec la troupe des Ice Capades; en août il a signé un contrat de trois ans. Pour ce jeune homme un peu timide, l'entrée dans cette troupe prestigieuse, « cette grande famille », comme il dit, c'est en quelque sorte le rêve de sa vie.

« Pour moi, c'était le but à atteindre, explique le jeune homme. Mais je trouvais toujours que je n'étais pas assez sûr pour m'embarquer dans la troupe. Maintenant c'est fait. J'aurais aimé faire les Olympiques, mais à présent c'est trop tard. »

### Une carrière qui débute à 10 ans

C'est à l'âge de 10 ans, à Montréal-Nord, qu'il commence à patiner. Il faudra cependant attendre cinq mois plus tard pour que

s'oriente vraiment sa carrière, avec sa première médaille d'or. D'autres suivront dans les catégories amateur et professionnel. Parmi les nombreux titres que ce jeune Montréalais a remportés, notons: le novice canadien (75), le junior au Championnat mondial à Megève en France (77), champion provincial (de 75 à 81), titre mondial professionnel et sa promotion au Temple de la Renommée du patinage artistique du Québec.

Avant son entrée dans les Ice Capades, Daniel Béland avait enseigné le patinage artistique pendant quatre ans, dans les clubs de Montréal. Au nombre de ses projets d'avenir figure, d'ailleurs, l'ouverture de sa propre école de patinage artistique. Mais d'ici là, il aura l'occasion de nous habituer à la compétition.

### Première à 4 ans

Kay Tomson, elle, 20 ans, en est à sa deuxième année avec la troupe. À l'âge de 4 ans, elle se classe première au concours de patinage « Make it a Date to Skate ». Elle vous dira que c'est son frère Frank qui l'a lancée dans cette carrière... à l'âge de trois ans, en la tirant avec un bâton de hockey autour de la patinoire. Depuis, elle peut s'enorgueillir d'avoir remporté trois championnats canadiens.

Son succès, elle le doit non seulement à son entraîneur Louis Stong et à l'encouragement de ses proches, mais également à un optimisme sans borne. Pour la jeune vedette qu'elle est devenue et qui garde une entière confiance dans ses moyens, « rien n'est

impossible ». C'est un peu sa marque de commerce.

C'est son habileté à virevolter à une vitesse vertigineuse, qui lui a valu d'être choisie au sein de l'équipe olympique canadienne.

« Les virevoltes font partie de mon répertoire, parce que la foule les réclame, ce qui importe donc pour moi, explique la jeune fille. Mais j'aime aussi choisir ma propre musique et faire ma propre chorégraphie. Je peux alors mieux improviser et donner le maximum de ma performance. »

### Téléthon des étoiles

D'ailleurs, à peine s'est-elle lancée sur la patinoire du Forum

pour nous démontrer son talent, qu'on est convaincu. À la voir ainsi virevolter aux côtés de son partenaire Béland, on se sent presque entraîné dans leur tourbillon. Comme dans une sorte d'euphorie, de rêve...

Par ailleurs, pour la première fois cette année, quinze représentants des médias — commandités à \$1 000 chacun — participeront au Téléthon des étoiles, lequel devrait permettre d'amasser des fonds pour les enfants des hôpitaux Sainte-Justine et Général pour enfants.

Ces représentants des médias présenteront d'ailleurs, au cours de l'entracte, une chorégraphie de leur cru.

## TRAQUENARD DE L'ENQUÊTEUR Croyant sa femme vivante, Lajeunesse a avoué l'avoir poussée

Dans une première déclaration faite à la police quelques heures après son arrestation, Yvon Lajeunesse, un concierge qui subit son procès pour le meurtre de sa femme, a dit aux policiers qu'il se trouvait sur le toit de l'immeuble qu'il gérait lorsque la victime a glissé.

### JOYCE NAPIER

En la voyant tomber, l'accusé s'est précipité dans l'escalier en espérant rattraper la victime avant qu'elle n'atteigne le trottoir...

Mais dans un deuxième temps, l'accusé a avoué que c'était bien lui qui avait poussé sa femme, France Blouin, 22 ans, le soir du 31 mars dernier.

« J'ai pensé que si, je l'a poussa en bas, je la tuerais puis je prendrais des pilules pour me suicider », lit-on dans sa deuxième déclaration.

« Je l'ai poussée dans le dos. Là, j'ai viré de bord, je suis descendu en courant, j'ai réalisé ce que je venais de faire et, en descendant, j'ai crié au secours. »

C'est le sergent-détective Guy Gelderblom de la police de la Communauté Urbaine de Montréal chargé de l'enquête, qui est venu relater au jury des Assises, hier, le contenu de ces deux dé-

clarations faites le 23 mai dernier.

Le policier s'était montré pour le moins sceptique après la première déclaration et, « pour faire parler » l'accusé, lui avait dit que sa femme avait repris conscience à l'hôpital Notre-Dame où on l'avait transportée d'urgence après sa chute du cinquième étage, et qu'elle avait parlé.

« Sa version n'était pas crédible, elle était trop bizarre », de dire Gelderblom. « On lui a dit, tu mens à tout le monde, c'est suspect ton affaire. »

C'est alors que l'accusé est devenu nerveux et a commencé à pleurer à chaudes larmes au poste de police.

Lajeunesse avait avoué aussi que sa femme avait trois polices d'assurance, une de \$10 000 ou \$20 000, une autre de \$20 000, et une troisième de \$50 000, dont il était le seul bénéficiaire.

Au moment de son arrestation, l'accusé ne travaillait plus comme concierge au 5305, rue Berri, où sa femme est morte. Il n'avait pas d'emploi et il avait dit à Gelderblom qu'il venait de commander une voiture toute neuve.

Depuis la mort de sa femme, Lajeunesse avait eu deux aventures amoureuses, dont une venait de se terminer la veille de son arrestation, de dire le policier.

## Policier de la CUM coupable d'agression

L'agent Claude Martin, de la police de la CUM, a été reconnu coupable hier d'avoir agressé, sans raison apparente, un client dans un bar de la rue Sherbrooke ouest, le 14 septembre 1984.

À cette époque, l'agent Martin était en congé de maladie pour soigner une dépression, et l'instruction a révélé que, ce soir-là, il avait bu, pris des calmants et ne se trouvait pas dans son état normal.

Dans son arrêt, le juge Jean

Longtin, de la Cour des sessions, a souligné qu'il est vrai, comme l'avait allégué la défense au procès, que l'accusé n'était pas en possession de tous ses moyens, le soir du délit, et qu'il avait agressé sa victime sans « intention criminelle ». Mais de conclure le juge « un individu peu fort bien s'enivrer volontairement, même s'il ne le fait pas de façon intentionnelle ».

La sentence sera rendue jeudi.

## Adolescente condamnée à trois ans pour meurtre

QUÉBEC (PC) — L'adolescente reconnue coupable du meurtre sans préméditation de Karine Drouin, tuée de 22 coups de couteau en août 1984, à Cap-Rouge, près de Québec, a été condamnée hier à trois ans de pénitencier.

Il s'agit de la peine maximale prévue en vertu de la Loi sur les jeunes contrevenants.

En prononçant la sentence, le juge Louise Galipeault-Moisan, du Tribunal de la jeunesse, a rappelé que la preuve avait révélé que la victime était promise à un brillant avenir et que son assillante connaissance d'importantes difficultés au niveau de l'expression de ses émotions.

Suivant les recommandations du tribunal, le dossier fera l'objet d'une réévaluation à chaque année, tant au niveau de l'ordonnance de garde en milieu fermé au Centre d'accueil Notre-Dame, à Laval, qu'au niveau de la psychothérapie de soutien et du milieu familial.

La défense, qui a déjà obtenu la permission d'en appeler du verdict, a annoncé qu'elle déposera une demande semblable en ce qui concerne la sentence.

Le procureur de l'accusée avait suggéré une peine de 26 mois en incluant les 14 mois de détention préventive que la jeune fille a déjà passés en centre d'accueil.

## Incendies criminels: l'enquête débute

L'enquête préliminaire de 12 prévenus, arrêtés le 19 octobre dernier relativement à huit incendies criminels perpétrés au cours des quatre dernières années dans la métropole, a commencé hier.

Une ordonnance de non-publication émise par le tribunal empêche toutefois les journalistes de rapporter les témoignages.

Trois des prévenus, qui répon-

dent à des accusations d'avoir comploté, mis volontairement le feu à des bâtiments et fraudé des compagnies d'assurance, sont détenus depuis leur arrestation alors que sept autres ont été relâchés la semaine dernière moyennant des cautionnements variant de \$10 000 à \$50 000.

Deux autres individus impliqués dans cette affaire étaient déjà détenus relativement à d'autres causes.

**JUSQU'À**  
**48**  
**MOIS**

**TAUX DE CRÉDIT DE 9,5%**

**MAINTENANT DISPONIBLE.†**

**GM Canada**

**CAVALIER\*\* / SUNBIRD\*\***  
**CAMARO\*\* / FIREBIRD\*\***  
**PONTIAC FIERO\*\***  
**CHEVETTE / ACADIAN**

† Aux acheteurs admissibles à ce taux sur la somme totale financée pour toute la durée du contrat, jusqu'à un maximum de 48 mois. Il faut prendre livraison au détail avant le 30 novembre 1985 pour être admissible. Voyez les concessionnaires GM participants pour tous les détails. Le taux de 9,5% est disponible pour les modèles neufs de 1984 et de l'année précédente jusqu'à la date d'expiration inclusivement. \*\* Sur des modèles neufs spécialement équipés avec boîte de vitesses manuelle.

# Exercice pour faire échec à d'éventuels pirates de l'air

On se serait cru dans un aéroport de Beyrouth, au Liban, hier soir, lorsque qu'une dizaine de policiers armés jusqu'aux dents ont pris d'assaut un DC-8 de Nationair stationné

## ANDRÉ CÉDILOT

sur une piste de Mirabel, afin de mettre fin à une prise d'otages simulée qui durait depuis le début de la matinée.

L'exercice, une première du genre au Canada, avait pour but de tester la réaction des membres du nouveau groupe d'intervention tactique (SWAT) de la Gendarmerie royale du Canada. Au Québec seulement, l'escouade compte une quinzaine de poli-

ciers, tous fort agiles et particulièrement habiles dans le maniement des armes à feu.

La création de cette escouade spécialisée est l'une des mesures prises par le Canada pour faire échec au terrorisme international. « Il faut être prêt à tout... », a simplement expliqué le responsable des enquêtes à la GRC, M. Fernand Boivin.

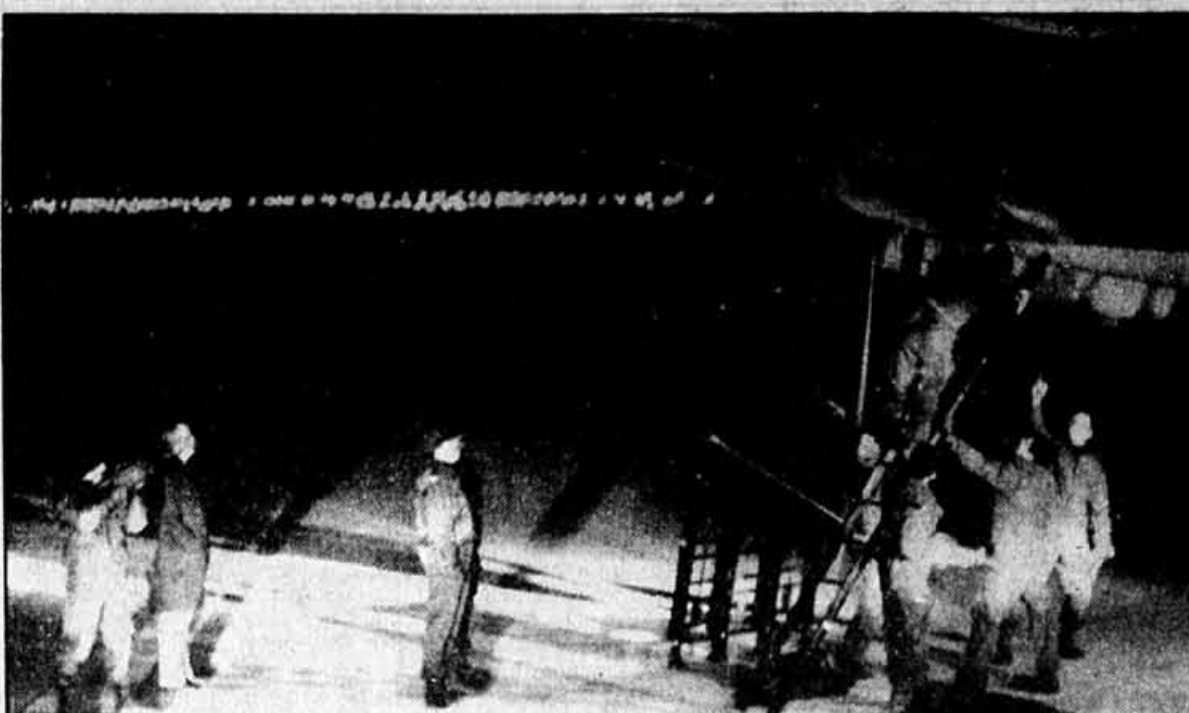
Outre ces missions extrêmement délicates, les agents fédéraux du nouveau groupe d'intervention tactique pourraient également être appelés à seconder leurs collègues de travail lors de descentes concernant des affaires de nature criminelle.

Hier matin, tout avait débuté vers 9 h par un enlèvement au

quartier général de la GRC, à Montréal. Après plusieurs heures de « temps mort », sans doute consacrées aux négociations avec les ravisseurs, on s'est retrouvé à Mirabel, où des policiers vêtus d'habits de combat et mitraillette à la main ont investi l'avion aux couleurs de Nationair.

L'opération a-t-elle été un succès? Y a-t-il eu des morts? « Dans ce genre d'entreprise très risqué, il faut s'attendre à des pertes de vie. On n'a pas le choix », a répondu laconiquement M. Boivin, soulignant qu'il était lui-même extrêmement difficile de fournir de plus amples détails.

Dans son plan d'action, la GRC avait d'ailleurs omis, hier, de prévoir la présence des journalistes.



Le SWAT de la GRC « investit » un avion aux mains de pirates de l'air.

photo Bernard Brault, LA PRESSE

# SIMPSON

ÉCONOMISEZ 25%

Seyants accessoires tricot

"Hansen". Les préférés de toutes!

Mitaines et gants douille, bérets seyants et jolies écharpes en doux tricot acrylique. Coloris mode pour passer l'hiver en beauté. Profitez dès maintenant de cette excellente économie Simpson!

### Tricots "Hansen"

Gants style tyrolien, motif jacquard. Marine, prune ou gris clair. Ord. Simpson \$14

Vente  
**10<sup>50</sup>**

Béret assorti. Ord. Simpson \$16

Vente  
**\$12**

Écharpe assortie. Ord. Simpson \$18

Vente  
**13<sup>50</sup>**

**NON REPRÉSENTÉS:**  
Gants motif myosotis. Ivoire ou bourgogne.

Ord. Simpson \$12

Vente  
**\$9**

Béret assorti. Ord. Simpson \$12

Vente  
**\$9**

Écharpe assortie. Ord. Simpson \$16

Vente  
**\$12**

Gants motif pointelle. Ivoire.

Ord. Simpson \$12

Vente  
**\$9**

Béret assorti. Ord. Simpson \$11

Vente  
**8<sup>25</sup>**

Écharpe assortie. Ord. Simpson \$15

Vente  
**11<sup>25</sup>**

**Achat en personne seulement**  
Accessoires, 224, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



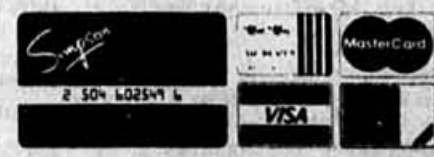
*Simpson* c'est bien moi

ICE *Capades*

### VENEZ VOIR "EWOK"

Le personnage principal de la production des "Ice Capades!" Il sera au pays des jouets, Simpson centre-ville  
Aujourd'hui et mercredi, les 5 et 6 novembre - de 10h à 17h  
Jeudi et vendredi, les 7 et 8 novembre - de 13h à 21h  
Samedi, 9 novembre - de 10h à 17h  
Vous pourriez gagner une des 130 paires de billets pour le spectacle des "Ice Capades!"

Détails aux magasins Simpson.



## La bureautique, pour mieux raisonner collectivement

Même le bureau du premier ministre Brian Mulroney se met à l'heure des technologies nouvelles. Mais pas n'importe comment. Il a fait appel au Centre canadien de recherche sur l'in-

### NICOLE BEAUCHAMP

formatisation du travail (CCRIT) pour qui le défi canadien en bureautique consiste à développer une industrie axée sur les besoins des utilisateurs jusqu'ici trop ignorés.

C'est autour de cette idée directrice que se déroule à Montréal le Symposium international sur les répercussions de l'informatisation en milieu de travail, organisé conjointement par le CCRIT et l'Institut de recherches politiques du Canada. « Ce symposium nous sert de rampe de lancement officiel de notre laboratoire de Laval (inauguré aujourd'hui) et nous

permet aussi de nous assurer que nous ne faisons pas fausse route, de prendre le pouls des industriels sur l'orientation des politiques de recherche », d'indiquer M. Jacques Lyrette, directeur général du CCRIT.

Celui-ci relève du ministère fédéral des Communications. Mais il fonctionne selon une formule mixte qui lui associe à titre de partenaires les secteurs universitaire et industriel. « Il ne s'agit pas de mettre au point des produits informatiques. Notre intérêt porte sur le développement de systèmes d'information intégrés applicables dans un délai de deux à cinq ans pour mieux répondre aux besoins des usagers », précise M. Lyrette.

Le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires s'avèrent ces usagers. Des travaux sont présente-

ment en cours avec divers ministères et agences gouvernementales: Revenu, Secrétariat d'État, Transports etc..

« Ce que les gens demandent à la nouvelle technologie ce n'est pas de meilleurs moyens de calculer, mais de meilleurs communications et de meilleurs outils pour raisonner collectivement. Les machines qui composent l'arsenal bureautique ne communiquent pas entre elles et il est excessivement difficile pour le non-initié de pénétrer les arcanes des logiciels qui entourent les nouvelles machines », d'affirmer M. James R. Taylor, professeur de communications à l'Université de Montréal et conseiller scientifique auprès du CCRIT.

L'allocution du professeur Taylor, qui se livrait à une analyse de

la situation actuelle, a ainsi donné le ton aux échanges entre les participants et de prestigieux conférenciers comme M. Anthony Oettinger de l'Université de Harvard. Le thème, *Le marché de l'avenir dans le domaine des technologies nouvelles*, alimentait notamment, hier, les discussions.

On estime que la demande de systèmes et d'appareils de bureautique augmentera d'environ 50 p. cent par année durant la période allant de 1985 à 1990. La valeur totale du marché canadien atteindra alors \$4 milliards. Le marché intérieur américain vaudra à lui seul quelque \$72 milliards US en 1990.

« Faire travailler les ordinateurs de façon plus intelligente » en produisant des logiciels qui en

facilitent l'accès et l'utilisation s'annonce être l'avenue la plus prometteuse. « Il faut renverser la vapeur, c'est-à-dire concevoir des systèmes qui répondent aux besoins spécifiques des divers milieux de travail au lieu de créer des outils sans comprendre au préalable la nature des tâches à accomplir par les utilisateurs et les problèmes particuliers de communication et de traitement de l'information », de signaler le professeur Taylor.

Le CCRIT se propose d'être le catalyseur de ces développements, « en offrant à l'entreprise privée la possibilité de démontrer sa compétence à résoudre les problèmes de la bureautique au sein de la fonction publique, ce qui contribue à augmenter leur compétitivité sur les marchés extérieurs ». D'où le débat d'aujourd'hui sur les politiques d'État.



photo Bernard Brault, LA PRESSE

M. Jacques Lyrette

# SIMPSON

ÉCONOMISEZ \$1,000 -

POUR 1 SEMAINE SEULEMENT!

Manteaux de vison, ordinairement

\$3,999 - seulement \$2,999!

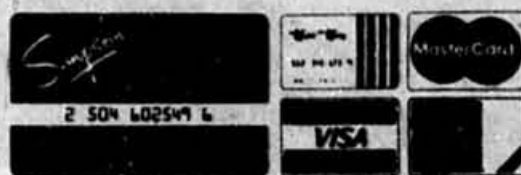
Mesdames, voici une occasion tout simplement SENSATIONNELLE! Le manteau de vos rêves est maintenant à votre portée, mais pour 1 semaine seulement. Choix de trois luxueux modèles offerts à \$1,000 de moins que la semaine passée... et que la semaine prochaine! Ces superbes manteaux sont confectionnés méticuleusement par un de nos fournisseurs réputés, utilisant de riches peaux de visons mâles; détails-mode: cols à revers crantés, genre châle ou ailés. Gamme de coloris allant du classique au dernier cri - naturel d'élevage, teint acajou, perle, violet ou saphir. N'oubliez pas: LA VENTE SE TERMINE SAMEDI. Rendez-vous dès aujourd'hui au Salon de la fourrure, Simpson centre-ville. Tailles 8 à 16 **POUR ACHAT EN PERSONNE SEULEMENT** Salon de la Fourrure Simpson, 311, centre-ville seulement



Simpson c'est bien moi



Vous voulez venir chercher votre manteau ou chapeau entreposé dans notre garde-fourrure? Rien de plus facile! Composez 284-4034



REJET RECOMMANDÉ PAR L'EXÉCUTIF

## Miracle Mart: vote vendredi sur les offres patronales

Les employés des 14 magasins Miracle Mart, en grève depuis huit jours, devront se prononcer vendredi sur les dernières offres patronales. Le comité de négociations recommandera le rejet des offres qui ne représentent qu'une « très, très légère » amélioration par rapport à ce qui avait été offert et refusé la semaine dernière.

LISA BINSSE

Michel Brunet, président du syndicat, section 502 de l'Union des employés de commerce, a indiqué hier que la décision de tenir une nouvelle assemblée générale a été prise hier par les délégués de la région de Montréal. On a choisi la journée de vendredi pour rencontrer plus facilement ses membres et permettre aux

dirigeants d'expliquer leur point de vue et les détails de l'offre patronale.

Des travailleurs, provenant de trois magasins de Laval, se sont rendus aux locaux du syndicat samedi réclamant la tenue d'un vote. Personne n'y était.

Selon M. Brunet, l'offre patronale est encore insatisfaisante sur les points suivants: le texte sur la fermeture de magasin; le minimum d'heures travaillées par semaine par les employés à temps partiel (1 200 des 1 500 syndiqués); les concessions et la distribution des heures des employés à temps partiel dans les magasins rénovés.

Il faut se rappeler que Miracle Mart, propriété du groupe Steinberg, avait iré ses offres après le rejet syndical mercredi der-

nier. Le conciliateur Marcel Boisvert a convaincu l'entreprise de remettre ses offres sur la table vendredi dernier. L'offre a été améliorée notamment au chapitre du minimum d'heures travaillées par les employés à temps partiel.

Le directeur général de Miracle Mart, Michael Kirshaw, a fait parvenir un message aux employés vendredi faisant état des difficultés de la compagnie. Celle-ci serait aux prises avec de sérieux problèmes de rentabilité — des pertes de \$7 millions en 1984-85.

Onze des 14 magasins de la région métropolitaine sont fermés à cause de la grève. Trois — Carrefour Laval, Place Versailles, Plaza Alexis Nihon — fonctionnent à l'aide de personnel cadre.

## LE NOUVEAU PLAN SOLEIL D'ASSURANCE VOYAGE... s'en passer, c'est flirter avec le désastre financier!



Partout à l'étranger et aux États-Unis en particulier, les soins médicaux et hospitaliers coûtent une fortune. Un accident ou une maladie pourrait facilement vous coûter un minimum de 1 000\$ par jour. Et l'assurance-maladie du Québec n'en couvre qu'une partie.

Ne courez pas après le désastre financier. Appelez immédiatement la Croix Bleue et souscrivez à son nouveau PLAN SOLEIL d'assurance voyage.

Le Plan Soleil est nouveau pour deux raisons:

- 1 le même taux très avantageux s'applique quelle que soit la durée du séjour;
- 2 le taux de base inclut automatiquement le service additionnel d'assistance sur place par des personnes qui parlent votre langue.

Le Plan Soleil couvre les frais médicaux et hospitaliers jusqu'à 1 000 000\$ et il n'est pas sujet à la taxe de 9%.

**Téléphonez immédiatement**

(514) 286-8403

**NOUVEAU! AMÉLIORÉ!**

Donnez votre nom et votre numéro de carte de crédit. C'est simple comme "bonjour" d'éviter le désastre financier.

**CROIX BLEUE  
MUTUELLE-VIE  
DU QUÉBEC**

# SIMPSON C'EST SUPER

# SENSATIONNEL

PANTALONS AU CHOIX!

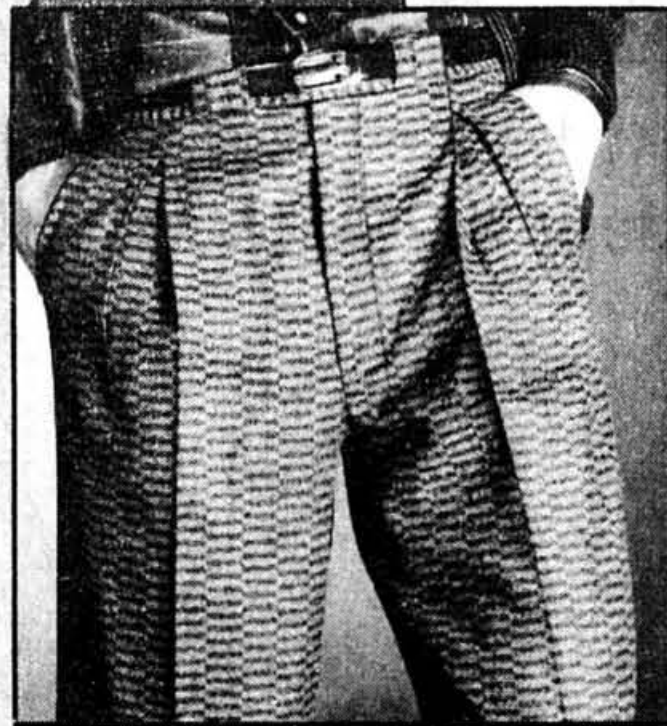
29<sup>99</sup> et 34<sup>99</sup> SEULEMENT

Messieurs, vous cherchez à compléter votre garde-robe ou changer de style d'habillement? Profitez des bas prix Simpson durant cette vente sensationnelle de pantalons! Venez voir notre sélection imposante de modèles (choix d'environ 100 motifs et tissus), reflétant les exigences de la mode d'aujourd'hui: genoux coupe plus généreuse, revers plus étroits, devants à plis simples, doubles, triples, inversés ou creux; confection en douce flanelle de laine, épais velours côtelé de coton, tweed polyester/coton, frails coton mixte et autres. De plus... une gamme remarquable de coloris et textures de bon aloi pour toutes les occasions. Pourquoi ne pas en acheter plusieurs?

Aux bas prix de 29.99 et 34.99, vous conviendrez que ces pantalons représentent une bonne affaire. Venez choisir les vôtres dès aujourd'hui pour un meilleur choix. Tailles 30 à 40 dans le groupe. Certains modèles non offerts dans toutes les tailles et couleurs et dans tous les magasins.

**ACHATEN PERSONNE SEULEMENT**

Vêtements sport pour hommes, 264, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.



*Simpson*

*c'est bien moi*

HEURES D'OUVERTURE DES MAGASINS SIMPSON

DU LUNDI AU MERCREDI: 10h à 18h  
JEUDI ET VENDREDI: 10h à 21h  
SAMEDI: 9h à 17h

RENDEZ-VOUS AU MAGASIN SIMPSON LE PLUS PRÈS DE CHEZ-VOUS: CENTRE-VILLE, FAIRVIEW, ANJOU, LAVAL ET ST-BRUNO.

SUCCURSALES  
9h30 à 18h  
9h30 à 21h  
9h à 17h

